

Mai 2022

PROJET DE PARC ÉOLIEN LES MIGNAUDIERES 2

Communes de Brion et Saint-Secondin (86)

Dossier de demande d'autorisation environnementale
au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Pièce 3B : Capacités techniques et financières



Énergies renouvelables



Hydraulique urbaine
Eau et Assainissement



Milieu naturel



Ingénierie environnementale



Hydraulique fluviale



Agriculture
Environnement



FICHE DE SUIVI DU DOCUMENT		
Coordonnées du commanditaire	ABO Wind SARL 2, rue du Libre Echange CS 95893 31 506 TOULOUSE Cedex 5	
Bureau d'études	NCA Environnement 11, allée Jean Monnet 86 170 NEUVILLE-DE-POITOU	
HISTORIQUE DES MODIFICATIONS		
Version	Date	Désignation
0	13/10/2021	Création du document
0.1	03/11/2021	Modifications
1	13/12/2021	Version finale
2	24/05/2022	Instruction (demande de compléments) – Version finale

Enregistrement des versions :

Versions < 1 versions de travail
Version 1 version du document déposé
Versions > 1 modifications ultérieures du document

AVANT-PROPOS

Le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relatif au projet de parc éolien des communes de Brion et Saint-Secondin (86) est constitué de différentes pièces distinctes, afin de faciliter sa lecture :

- Pièce 1 : Description du projet
- Pièce 2 : Note de présentation non technique
- Pièce 3A : Justificatifs fonciers
- **Pièce 3B : Capacités techniques et financières**
- Pièce 4A : Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement
- Pièce 4B : Étude d'impact sur l'environnement
- Pièce 4C : Annexes de l'étude d'impact sur l'environnement
- Pièce 4D : Etudes spécifiques
 - Pièce 4D : Etude écologique
 - Pièce 4D : Etude acoustique
 - Pièce 4D : Etude paysagère
 - Pièce 4D : Etude d'incidence Natura 2000
 - Pièce 4D : Autres études spécifiques (Expertise des zones humides, etc.)
- Pièce 4E : Autres fichiers obligatoires ICPE
- Pièce 5 : Etude de dangers et son résumé non technique
- Pièce 6A : Plan de situation au 1/25 000^{ème}
- Pièce 6B : Plans d'ensemble de chaque aérogénérateur et poste de livraison au 1/1 000^{ème}
- Pièce 7A : Lettre de demande
- Pièce 7B : Justificatif d'envoi du résumé non technique de l'étude d'impact aux communes des 6 km

La présente pièce (3B) du DDAE présente les capacités techniques et financières du projet de parc éolien des Mignaudières 2, porté par ABO Wind, à Brion et Saint-Secondin (86).

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DE LA DEMANDE	5
I. PRESENTATION DU PETITIONNAIRE	6
I. 1. Identification du demandeur	6
I. 1. Identification du signataire.....	6
I. 2. Structure juridique	6
I. 3. Comptes annuels des trois dernières années.....	6
CHAPITRE 2 : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	7
I. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES - GARANTIES FINANCIERES	8
I. 1. Capacités techniques et financières de l'exploitant.....	8
CHAPITRE 3 : GARANTIES FINANCIERES ET REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION	16
I. 1. Démantèlement du site	17
ANNEXES	18
ANNEXE 1 : EXTRAITS KBIS DE LA SOCIETE CPENR LES MIGNAUDIÈRES 2	19
ANNEXE 2 : BILANS SOMMAIRES ET COMPTES DE RESULTAT DE 2018, 2019 ET 2020	21
ANNEXE 3 : ACCORD DE PRINCIPE – CONTRAT DE MAINTENANCE ENERCON	24
ANNEXE 4 : REFERENCES DES PARCS EOLIENS RACCORDES PAR ABO WIND GROUPE (DECEMBRE 2020)	26
ANNEXE 5 : ATTESTATION DE LA SOCIETE GENERALE	31
ANNEXE 6 : LETTRE D'ENGAGEMENT DE LA SOCIETE MERE	33
ANNEXE 7 : COMMUNIQUE DE PRESSE DU 15 MARS 2021	35

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Structure simplifiée d'ABO Wind Groupe	6
Figure 2 : Schéma de l'articulation contractuelle du demandeur.....	8
Figure 3 : ABO Wind Groupe	9
Figure 4 : Présence internationale de la société ABO Wind (janvier 2021)	9
Figure 5 : Etapes d'un projet éolien.....	9
Figure 6 : Exemple de suivi de la production électrique d'un parc éolien.....	12
Figure 7 : Localisation des parcs éoliens développés par ABO Wind France (janvier 2021)	12
Figure 8 : Présence d'ABO Wind en Nouvelle-Aquitaine.....	13
Figure 9 : Présence d'ABO Wind en Vienne	13

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Référence administrative de la SASU « Centrale de Production d'Energies Renouvelables les Mignaudières 2 »	6
Tableau 2 : Référence de signataire pouvant engager le demandeur	6
Tableau 3 : Plan d'affaire du parc éolien des Mignaudières 2 sur 20 ans	15
Tableau 4 : Echancier de la dette bancaire du projet Les Mignaudières 2	15

Chapitre 1 : Description de la demande

I. PRESENTATION DU PETITIONNAIRE

I. 1. Identification du demandeur

Le demandeur est la société « CPENR Les Mignaudières 2 », filiale à 100% d'ABO Wind AG. Son extrait Kbis est présenté en **Annexe 1**.

Annexe 1 : Extraits Kbis de la société CPENR Les Mignaudières 2

En tant qu'exploitant du projet de parc éolien, la société « Centrale de Production d'Energies Renouvelables Les Mignaudières 2 » porte l'ensemble des demandes qui seront nécessaires à la construction et à l'exploitation des installations, y compris l'autorisation environnementale.

A ce titre, la société CPENR Les Mignaudières 2 présente l'ensemble des capacités techniques et financières nécessaires à l'exploitation et au démantèlement du parc éolien et bénéficie de l'ensemble des compétences et capacités requises pour la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien des Mignaudières 2.

Conformément aux dispositions du décret n° 2018-797 du 18 septembre 2018 – art. 2, relatif au Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter, et à l'article L. 181-27, compte tenu des particularités des projets de parc éolien, et dans la mesure où les capacités techniques et financières dont la société pétitionnaire dispose ne sont pas encore constituées, les modalités prévues pour les établir sont présentées au **Chapitre 2 : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES** en page 7.

Tableau 1 : Référence administrative de la SASU « Centrale de Production d'Energies Renouvelables les Mignaudières 2 »

(Source : ABO Wind)

Demandeur	CPENR Les Mignaudières 2
Forme juridique	SAS Société par actions simplifiée
Capital	100 €
Siège social	CS 95893 – 2 Rue du Libre Echange – 31500 TOULOUSE
Activité	Exploitation d'une centrale éolienne de production d'électricité
N° Registre du Commerce et des Sociétés	881 717 722 R.C.S. Toulouse
N° SIRET	881 717 722 00014
Code APE	3511A - Production d'électricité

I. 1. Identification du signataire

Tableau 2 : Référence de signataire pouvant engager le demandeur

(Source : ABO Wind)

Société	CPENR Les Mignaudières 2
Nom	BESSIERE
Prénom	Patrick
Nationalité	Française
Qualité	Gérant de ABO Wind SARL Président de la CPENR Les Mignaudières 2

I. 2. Structure juridique

La gérance de la société CPENR Les Mignaudières 2 est assurée par ABO Wind SARL, ci-après nommée « ABO Wind France », elle-même filiale à 100% d'ABO Wind AG (ci-après nommée « ABO Wind Allemagne »), société par actions de droit allemand.

ABO Wind Allemagne et ses filiales, dont ABO Wind France, seront ci-après nommées « ABO Wind Groupe ».

La société pétitionnaire fait donc partie d'un groupe, ce qui lui permet de bénéficier de l'ensemble des compétences et moyens techniques et financiers de chacun.

Sur le marché français, ABO Wind France conclut avec ses filiales des contrats intra-groupes de prestations techniques et financières. Les risques techniques et financiers des filiales d'ABO Wind France sont ainsi supportés par ABO Wind France qui elle-même remonte ses risques à sa maison mère, ABO Wind Allemagne. En effet, dans le cadre des contrats-intra-groupes, ABO Wind France facture ses prestations à ABO Wind Allemagne qui en porte le risque et la rémunère. ABO Wind France conclut en outre des conventions de trésorerie intra-groupes lui permettant de bénéficier et de faire bénéficier des capacités financières disponibles dans ABO Wind Groupe aux autres sociétés du Groupe.

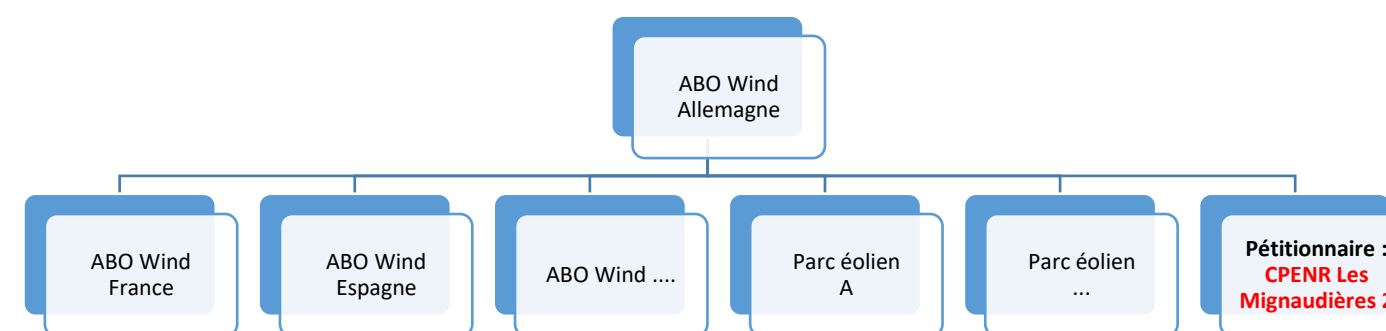


Figure 1 : Structure simplifiée d'ABO Wind Groupe

(Source : ABO Wind)

I. 3. Comptes annuels des trois dernières années

Les bilans et les comptes de résultats d'ABO Wind France, ainsi que les comptes consolidés d'ABO Wind Groupe sont présentés en annexe. Ils permettent de constater la bonne santé financière de ces sociétés.

Le compte de résultat 2020 d'ABO Wind France fait apparaître des produits d'exploitations de plus de 52m€ permettant à l'entreprise de dégager un bénéfice net après impôts de 7,3 millions d'euros.

Dans les comptes consolidés, on constate que le Groupe dispose quant à lui de fonds propres de plus de 140 millions d'euros à fin 2020 après réalisation d'un bénéfice net après impôts de plus de 13 millions d'euros.

Chapitre 2 : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

I. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES - GARANTIES FINANCIERES

Conformément à l'article D.181-15-2 du Code de l'environnement modifié par le décret n°2018-797 du 18 septembre 2018, dans le cas d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale est complété par :

- « Une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir au plus tard à la mise en service de l'installation ; »
- « le montant des garanties financières exigées à l'article L. 516-1 », s'il s'agit d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation.

I. 1. Capacités techniques et financières de l'exploitant

I. 1. 1. Contexte réglementaire

Conformément à l'article D.181-15-2 du Code de l'environnement, les éléments présentés dans les paragraphes qui suivent visent à décrire les capacités techniques et financières dont le pétitionnaire dispose ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir au plus tard à la mise en service de l'installation.

Les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières seront, toujours conformément à la réglementation, transmis au Préfet au plus tard à la mise en service de l'installation.

I. 1. 2. Montant de l'investissement estimé

Le montant de l'investissement estimé pour la réalisation du parc éolien des Mignaudières 2, dans l'optique d'une installation de 4 éoliennes de 220 m de hauteur en bout de pale pour les 4 éoliennes et de 160 m de diamètre de rotor maximum, est de **37,13 millions d'euros**.

I. 1. 3. Montage financier

Les capacités techniques et financières de la CPENR Les Mignaudières 2 lui sont ainsi mises à disposition par ABO Wind France dans le cadre d'une structure contractuelle par laquelle la CPENR Les Mignaudières 2 missionne ABO Wind France pour effectuer, pour son compte, toutes les opérations nécessaires à la construction, à l'exploitation et au démantèlement du parc éolien Les Mignaudières 2.

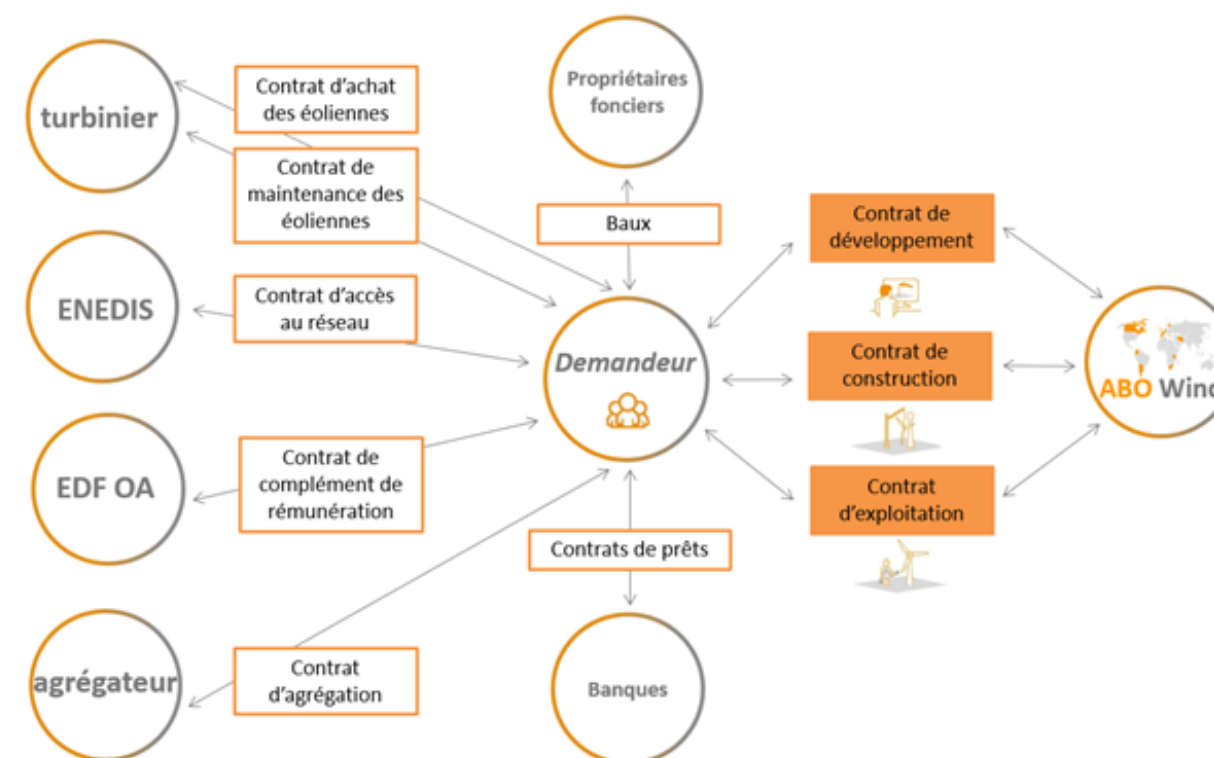


Figure 2 : Schéma de l'articulation contractuelle du demandeur
(Source : ABO Wind)

I. 1. 4. Historique et activités d'ABO Wing Groupe

Fondée en Allemagne en 1996, le groupe ABO Wind porte les initiales de ses fondateurs (Jochen Ahn et Matthias Bockholt) qui ont associé leurs compétences et convictions au profit du développement d'énergies renouvelables. Conscients du potentiel qu'offre le territoire français, la filiale française a été créée en 2002 avec aujourd'hui des bureaux à Toulouse (siège social), Orléans, Nantes et Lyon.

Le groupe ABO Wind est une entreprise internationale mais reste une PME à dimension humaine et **indépendante de grands groupes**, ce qui lui permet de développer un éolien proche des exigences des territoires. Son but est le développement d'un éolien local, adapté au territoire et faisant l'objet d'une étroite concertation avec les élus et les habitants. Son implication pour l'actionnariat local est le **gage d'un réel développement durable**.

Début 2021, plus de 700 collaborateurs sont actifs au sein d'ABO Wind Groupe, dont 110 en France.



Figure 3 : ABO Wind Groupe
(Source : ABO Wind)

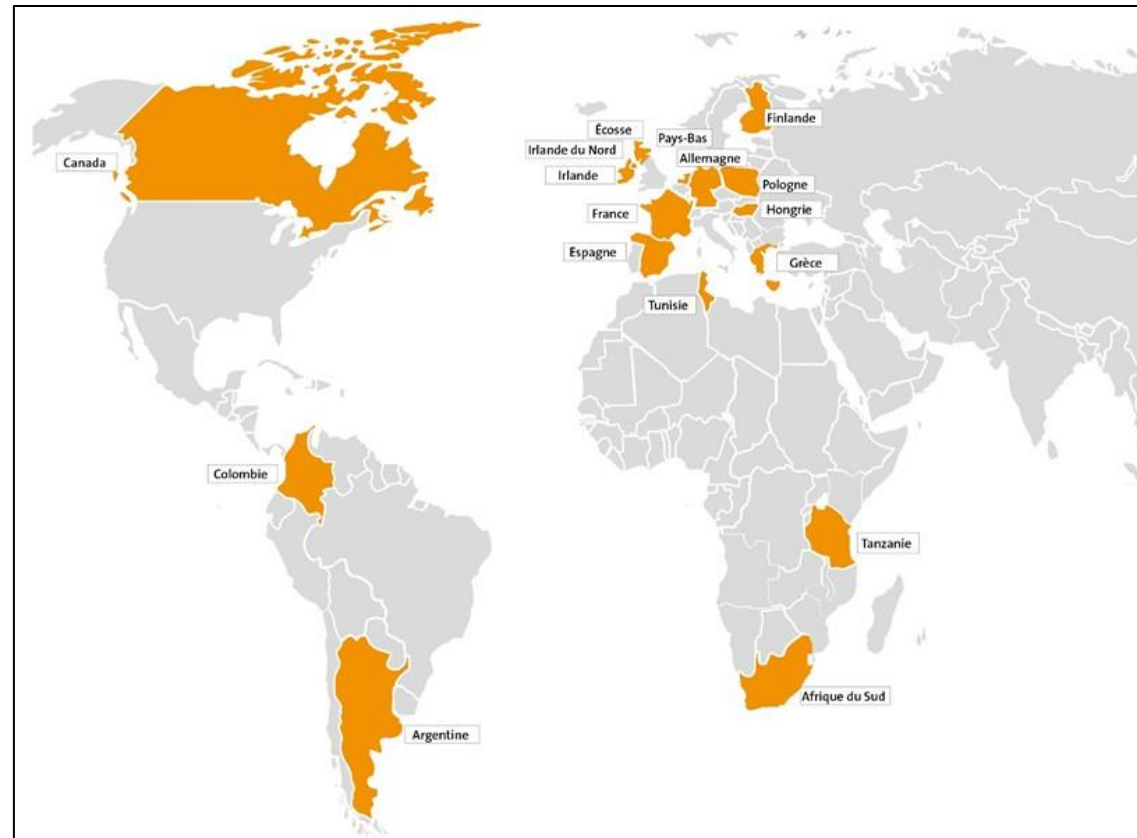


Figure 4 : Présence internationale de la société ABO Wind (janvier 2021)
(Source : ABO Wind)

Pour le compte de ses filiales, ABO Wind réalise l'ensemble des étapes d'un projet éolien.

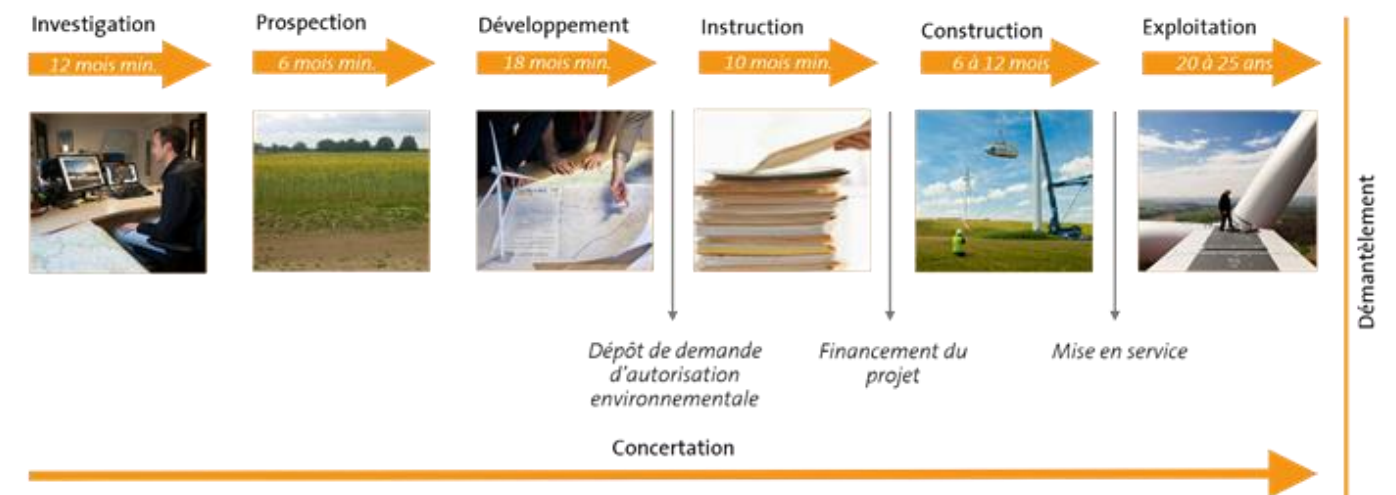


Figure 5 : Etapes d'un projet éolien
(Source : ABO Wind)

Les équipes d'ABO Wind France sont constituées de professionnels experts formés dans tous les domaines nécessaires à la création et à l'exploitation de parcs éoliens. Certaines compétences pointues sont centralisées auprès d'ABO Wind Allemagne et sont mises à disposition d'ABO Wind France et donc du demandeur par l'intermédiaire des contrats intra-groupes. Ceci concerne par exemple la négociation des contrats d'achats des éoliennes ou encore le calcul des prévisions de production des parcs en développement à partir de la modélisation des études de vent. Cette centralisation permet d'atteindre un niveau de compétence et d'expertise le plus élevé.

En Nouvelle-Aquitaine, ABO Wind a mis en service 11 parcs éoliens (122 MW), 8 projets sont accordés (102 MW). Enfin, au 31 juillet 2021, 11 dossiers sont en cours d'instruction (171 MW).

I. 1. 5. Capacités techniques

I. 1. 5. 1. Développement de projets éoliens

Les différents services d'ABO Wind conjuguent leurs compétences pour réaliser des projets éoliens en adéquation avec les exigences réglementaires, environnementales, économiques et sociales.

Le service « Développement de projets » de la société ABO Wind France, constitué d'une équipe de plus de 30 personnes dont plus de 25 responsables de projets, **développe ses projets de parcs éoliens de A à Z.**

Chaque responsable de projet gère un portefeuille de projets et assure la **coordination de l'ensemble des acteurs** impliqués dans chaque projet. Il est le contact privilégié des élus, des administrations et des bureaux d'étude externes comme des experts internes.

Ses principales missions sont les suivantes :

- L'identification de sites adaptés ;
- Les contacts locaux (élus, propriétaires et exploitants, riverains, administrations, ...) ;
- La coordination des études réglementaires en s'attachant les compétences de bureaux d'études reconnus ;
- Le suivi des études de faisabilité technique (vent, accès, raccordement électrique) et économique ;
- Le montage des dossiers de demande d'autorisation administrative.

Cartographie

La cartographie est un aspect important du développement de projets. C'est l'outil indispensable pour l'identification de sites propices au développement de l'éolien, puis pour la communication autour du projet, que ce soit à destination des élus, des riverains ou de l'administration.

Les responsables de projets sont formés à la réalisation de cartes sous le logiciel QGis, afin de présenter les enjeux (contraintes, servitudes...) liés à tout projet éolien.

Détermination du potentiel éolien

ABO Wind Groupe dispose en Allemagne d'un service d'expertise interne composé de 20 spécialistes qui assurent l'ensemble des études techniques nécessaires à une **première détermination fiable du gisement éolien** d'un site.

Cette évaluation interne est confirmée par la suite par au moins deux études effectuées par des tiers experts. Les étapes d'analyse du gisement de vent sont :

- Pré-analyse à partir des données de vent Météo France et des mâts de mesure à proximité ;
- Réalisation d'une campagne de mesure de vent sur 24 mois au minimum à l'aide d'un mât de mesure de vent installé sur site (de 50 à 140 m de hauteur) ;
- Analyse et corrélation des données de vent recueillies ;
- Détermination du potentiel éolien du site ;
- Sélection du type d'éolienne le mieux adapté et optimisation de leur implantation en fonction des contraintes du site ;
- Confrontation des analyses internes avec les études de tiers experts.

En Nouvelle-Aquitaine, des dizaines mâts de mesure ont été installés depuis 2002 et permettent à la société ABO Wind d'avoir de nombreuses informations sur le gisement éolien du territoire.

Veille juridique

Les évolutions régulières de la législation relative à l'énergie éolienne nécessitent une veille juridique permanente. L'organisation d'ABO Wind France, son implication dans la filière éolienne au niveau national, sa forte communication interne transversale et la responsabilisation de l'ensemble de l'équipe du pôle développement permet à chacun de se tenir informé immédiatement de toute évolution juridique et d'éventuelles conséquences sur les projets.

ABO Wind France dispose d'un service juridique qui vient en soutien des responsables de projets. Le cas échéant, un contact privilégié avec des avocats, experts, fiscalistes avec lesquels la société ABO Wind travaille, permet de soutenir le projet en cas de procédure à l'encontre de l'une de ses autorisations.

Communication et concertation

Transparence, concertation et information sont indispensables pour l'acceptation et la compréhension du projet éolien et sont des valeurs portées haut par ABO Wind.

C'est pourquoi, très tôt dans le développement du projet, ABO Wind associe les élus locaux et informe les riverains du projet via des **outils et supports de communication** propres à chaque projet : panneau d'information au pied du mât de mesure de vent, permanences publiques d'information, bulletins d'information, page internet, rendez-vous particuliers...

Les moyens de diffuser de l'information et d'aller à la rencontre des utilisateurs du territoire (agriculteurs, riverains, commerces, ...) sont tout particulièrement coordonnés avec les élus locaux pour être adaptés au contexte local et efficaces sur le territoire.

Pour cela, ABO Wind France s'appuie sur la compétence et la connaissance de son service communication qui vient en soutien des responsables de projets. Ce service intervient sur tous les projets en France, permettant ainsi d'avoir une bonne connaissance des territoires et des enjeux particuliers à l'échelle d'un projet éolien.

I. 1. 5. 2. Maîtrise d'œuvre des parcs éoliens

Avec 33 parcs éoliens construits et raccordés en France depuis 2004, représentant un total de **329 MW** au 1^{er} janvier 2021, le service « Construction et raccordement au réseau électrique » possède une grande expertise et expérience, sur tous modèles d'éoliennes confondus, sur différentes typologies de sites (moyenne montagne, milieu forestier, milieu bocager, plaines agricoles, ...).

ABO Wind France réalise toutes les prestations nécessaires pour réaliser les infrastructures du parc éolien, coordonner le montage des éoliennes et le raccordement au réseau de distribution.

Ces prestations sont réalisées dans le cadre d'un contrat de prestation de construction entre ABO Wind France et la CPENR Les Mignaudières 2.

La construction et le raccordement au réseau électrique d'un parc éolien s'articulent autour de trois pôles de compétences qui sont mises à disposition des projets durant ses différentes phases d'avancement.

De l'assistance technique à la conception des parcs

Une équipe de **dessinateurs-projeteurs** apporte son assistance lors de la conception des parcs éoliens afin de prendre en compte les contraintes de construction liées aux sites étudiés, de limiter les impacts environnementaux et de répondre aux exigences techniques des turbiniers en matière d'infrastructure et de sécurité notamment.

Cette assistance commence par la visite du site et de la validation des accès possibles, en particulier pour les convois qui viendront acheminer les éoliennes. Elle est organisée très en amont de la phase de développement des projets. Elle se conclut par la réalisation de plans en 3 dimensions qui détaillent l'infrastructure de transport et de grutage à construire. Ces plans sont établis sur la base de relevés topographiques très précis réalisés par des géomètres-experts. Pour mener à bien leur mission, les dessinateurs-projeteurs s'appuient sur des outils informatiques d'aide à la conception (Autocad, Covadis, Autotrack). L'emploi de ces outils permet une optimisation du dimensionnement de l'infrastructure et contribue donc à la limitation des impacts lors de la phase de construction des parcs (emprises des ouvrages, mouvements de terre, coupe d'arbres, imperméabilisation des surfaces, ...).

Les plans sont ensuite communiqués aux différents bureaux d'études missionnés sur le dossier, notamment pour la réalisation des plans réglementaires de la demande d'autorisation environnementale.

La construction de parcs éoliens

La construction des parcs éoliens débute par l'organisation d'une campagne de sondages géotechniques et hydrogéologiques. L'interprétation de ces sondages par des bureaux d'études spécialisés permet le dimensionnement des massifs de fondations des éoliennes, de l'infrastructure de transport et de grutage. Ces dimensionnements sont spécifiques à chaque site et sont conduits selon les règlements techniques en vigueur (Eurocodes, Recommandations du Comité Français de Mécanique des Sols spécifiques aux éoliennes, ...).

Ensuite, la construction d'un parc éolien se décompose en plusieurs grandes phases :

- Les emprises nécessaires au projet sont préalablement délimitées par une opération de bornage.
- La construction des voies d'accès et des plateformes de grutage matérialise, sur le terrain, le réel démarrage du chantier.
- La stabilité des éoliennes est garantie par la construction d'un massif de fondation en béton armé. Ce dernier repose sur le sol qui aura été préalablement renforcé si ses caractéristiques mécaniques sont jugées insuffisantes au regard des contraintes imposées par les éoliennes.
- L'énergie électrique produite par les éoliennes transite par des réseaux (réseaux inter-éoliens privés) jusqu'au poste de livraison qui constitue l'interface avec le réseau public de raccordement concerné. Ces réseaux comportent également les équipements de communication nécessaires au pilotage à distance des parcs éoliens.

- Le transport, le montage et la mise en service des éoliennes constituent la dernière phase qui nécessite l'intervention d'opérateurs très spécialisés.

Le pôle « construction des parcs » d'ABO Wind est constitué d'ingénieurs expérimentés en géotechniques et en génie civil. Leur travail est celui d'un Maître d'Œuvre. En collaboration avec les ingénieurs du pôle « Raccordement au réseau électrique », ils gèrent la consultation des entreprises jusqu'à la conclusion des marchés de travaux, dirigent l'exécution de ces derniers et prononcent la réception des ouvrages. Lors du déroulement des chantiers, ces personnes sont également garantes du respect des règles de sécurité et de protection de la santé des travailleurs.

Le raccordement électrique

ABO Wind France dispose d'un service spécialisé en raccordement électrique des parcs éoliens qui se compose d'ingénieurs spécialisés en électrotechnique.

Lors de la phase de développement des projets, ces derniers étudient les possibilités de raccordement en fonction des capacités évolutives des réseaux électriques de distribution (réseaux dont la tension est inférieure à 20 kV gérés par ENEDIS ou par des Régies locales) et/ou de transport (réseaux dont la tension est supérieure à 20 kV géré par RTE).

Le raccordement d'un parc éolien nécessite la réalisation d'une extension de réseau dont la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sont gérées par le gestionnaire de réseaux concerné. Lors de la phase de construction des parcs, le service spécialisé en raccordement électrique gère la mise en place du dispositif contractuel entre la société de projet et ce gestionnaire de réseaux.

Enfin, ce service gère pour le compte du demandeur, par l'intermédiaire du contrat de construction, toutes les formalités administratives relatives à la commercialisation de l'électricité. Il contracte un contrat d'achat avec l'acheteur obligé avec éventuellement un complément de rémunération, issu ou non d'une procédure d'appel d'offres et un contrat d'agrégation pour la mise sur le marché de l'électricité produite.

I. 1. 5. 3. Exploitation et maintenance du parc éolien

ABO Wind France dispose d'un service « Exploitation » assurant l'**exploitation financière et technique** pour le compte de la CPENR Les Mignaudières 2 dans le respect des normes réglementaires. Ces prestations sont réalisées dans le cadre d'un contrat de prestation d'exploitation entre ABO Wind France et la CPENR Les Mignaudières 2.

Exploitation technique

L'équipe « Exploitation technique » d'ABO Wind France veille au bon fonctionnement des éoliennes et garantit la sécurité du parc éolien. Avant la mise en service du parc éolien, des essais d'arrêts et d'arrêts d'urgence des éoliennes sont réalisés, selon les normes ICPE. Des panneaux d'informations sont réalisés et posés sur le chemin d'accès de chaque éolienne avec des consignes de sécurité. L'entretien du site est également réalisé : l'entretien des espaces verts, des routes et des plateformes est confié à une entreprise locale. Notre équipe attache une attention particulière au fonctionnement optimum des éoliennes, elle agit donc en **préventif** et si cela est nécessaire en **curatif**.

En **préventif**, la maintenance contribue à améliorer la fiabilité des équipements (sécurité des tiers et des biens) et la qualité de la production (en l'absence de panne subie). Le bon fonctionnement des éoliennes permet d'améliorer la performance de celles-ci et éviter les arrêts.

En **curatif**, la maintenance permet de veiller au bon fonctionnement du parc éolien, en assurant un suivi permanent des éoliennes pour garantir leur niveau de performance tant sur le plan de la production électrique (disponibilité, courbe de puissance...) que sur les aspects liés à la sécurité des installations et des tiers (défaillance de système, surchauffe...).

Concomitamment à la conclusion du contrat d'achat des éoliennes, la société CPENR des Mignaudières 2 conclut un **contrat de maintenance** avec le constructeur (ici Enercon) pour assurer la maintenance du parc. Ce contrat de maintenance comprend une garantie de disponibilité technique du parc et inclut plusieurs prestations (Maintenance

préventive programmée, maintenance curative, télésurveillance, fourniture de pièces détachés et consommables, fournitures des outillages et des équipements nécessaires, mises à jour et révisions des documents de référence, analyse et rapports de pannes, gestion et évacuation des déchets, ...). Ce contrat permet de garantir un fonctionnement des éoliennes optimisé.

Annexe 3 : Accord de principe – Contrat de maintenance ENERCON

De plus, les techniciens du service exploitation d'ABO Wind France réalisent une visite au moins semestrielle sur chaque éolienne en service. Afin d'assurer un suivi de proximité, ABO Wind France missionne un représentant local qui veille au bon fonctionnement et à la propreté du site. Une visite mensuelle (sans ascension) est réalisée afin de constater d'éventuelles anomalies. Pour faciliter la communication, un « responsable de projet exploitation » est désigné seul interlocuteur avec les tiers.

Qualifications et formation du personnel

ABO Wind Groupe a défini pour son personnel des **exigences minimales** pour l'accès aux aérogénérateurs, **en matière d'aptitude médicale, de formation et d'EPI** (Equipements de protection individuels) :

- Aptitude médicale aux travaux en hauteur (certificat ou attestation en cours de validité) ;
- Port obligatoire des équipements de protection individuels (EPI) ;
- Formation aux travaux en hauteur, incluant
 - une formation à l'utilisation des EPI et à du dispositif de secours ;
 - une formation à l'évacuation de l'éolienne (attestation de formation en cours de validité et, dans tous les cas, datant de moins de 12 mois) ;
 - une formation sur les moyens de secours adaptés à l'utilisation de cordes ;
- Formation aux premiers secours (attestation de formation en cours de validité et, dans tous les cas, datant de moins de 2 ans).

Ces exigences minimales sont également applicables aux sous-traitants des sociétés d'ABO Wind Groupe intervenant dans les aérogénérateurs. Outre ces exigences minimales, d'autres formations en matière de santé et sécurité sont requises :

- Formation à la sécurité électrique (en France, il s'agit de l'habilitation électrique) ;
- Formation à la manipulation des extincteurs.

Télégestion

Dès 2005, ABO Wind Allemagne a mis en place un centre de conduite opérationnel 7j/7 et 24h/24 dans le but de suivre en permanence la production de l'ensemble de ses parcs éoliens. Le centre de conduite d'ABO Wind Allemagne supervise **près de 700 éoliennes** à travers l'Europe. Ces prestations sont mises à disposition d'ABO Wind France par l'intermédiaire des contrats intra-groupe.

Le centre de conduite reçoit ainsi des résultats de mesures aussi bien mécaniques qu'électriques. Ainsi, l'ensemble des paramètres nécessaires au suivi des installations est en permanence à disposition de l'exploitant : vitesse du vent, température, puissance électrique, niveau des vibrations, présence ou non de techniciens dans les installations, etc. Les données reçues sont aussi constituées de l'ensemble des messages d'alarme qui peuvent être émis par les éoliennes. La relève et le suivi 24h/24 de ces alarmes permet au centre de conduite opérationnel d'optimiser l'organisation de la maintenance des installations, que ces maintenances soient préventives ou curatives.

Enfin, il est possible depuis le centre de conduite de commander l'ensemble des installations. A chaque instant, il est possible d'agir sur une éolienne, ou un groupe d'éoliennes, pour réduire sa puissance de production par exemple. Cette possibilité permet en particulier de répondre à un besoin croissant des gestionnaires de réseaux électriques : la capacité de réguler la puissance des installations en cas de travaux ou de surcharge sur le réseau.

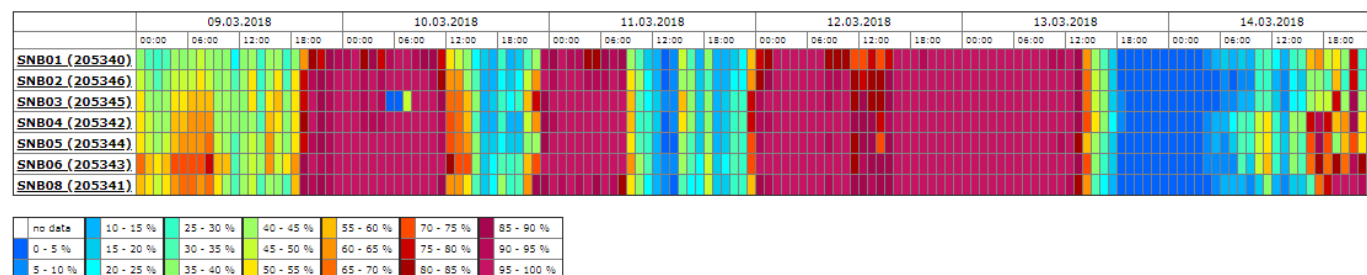


Figure 6 : Exemple de suivi de la production électrique d'un parc éolien
(Source : ABO Wind)

Astreinte

En plus de la télégestion, ABO Wind France a mis en place une astreinte 24/7 qui permet d'agir sur toute demande d'intervention d'urgence effectuée sur la ligne téléphonique dédiée à cet effet, affectant tout particulièrement la sécurité des biens et des personnes. Le service d'astreinte est en capacité de faire intervenir les services de secours et d'urgence 24/7.

Exploitation financière et administrative

De manière générale, ABO Wind France sera en charge de l'ensemble des tâches clés de l'exploitation du parc éolien Les Mignaudières 2 dans le cadre du contrat d'exploitation. Ses missions seront alors :

- Gérer les relations avec les propriétaires fonciers des parcelles sur lesquelles le parc éolien est construit ;
- Gérer, le cas échéant, les perturbations TV et téléphoniques générées par l'implantation du parc ;
- Gérer, le cas échéant, les problèmes acoustiques ;
- Suivre les retombées fiscales, notamment en cas de pluralité de communes ;
- Effectuer les suivis environnementaux tels qu'ils sont définis dans l'étude d'impact ;
- Effectuer le suivi de la bonne exécution des mesures compensatoires prévues ;
- Fournir l'assistance pour procéder à l'ouverture et le suivi des cas d'assurance ;
- Relever régulièrement le compteur de chaque éolienne et contrôler la fiabilité du relevé de compte de l'opérateur du réseau sur la base de ces données ;
- S'assurer de la conformité du parc éolien avec les obligations de l'exploitant au titre des contrats de raccordement au réseau et/ou d'injection conclus avec l'opérateur du réseau ;
- Adapter la tension jusqu'à 20 kV en accord avec les attentes de l'opérateur du réseau ;
- Faire procéder à l'inspection dans les délais réglementaires déterminés par les personnes qualifiées des extincteurs, équipements de levage, de sûreté et de santé ainsi que tout ascenseur ou échelle situé dans l'éolienne ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes intervenantes du parc éolien ;
- Organiser les démarches pour l'évacuation des déchets du parc éolien.

I. 1. 5. 4. Références

Fin 2020, ABO Wind Groupe a raccordé au cumul au réseau un ensemble de parcs éoliens représentant une puissance nominale totale de 1 542,72 MW. Grâce à son expérience, à sa présence anticipée sur le marché, à sa prudence ainsi qu'à une approche favorisant le partenariat local, ABO Wind Groupe a su se positionner et continue raisonnablement sa croissance. L'ensemble des références d'ABO Wind Groupe est présenté en annexe.

Annexe 4 : Références des parcs éoliens raccordés par ABO Wind Groupe (décembre 2020)

La carte ci-après localise les réalisations d'ABO Wind en France.

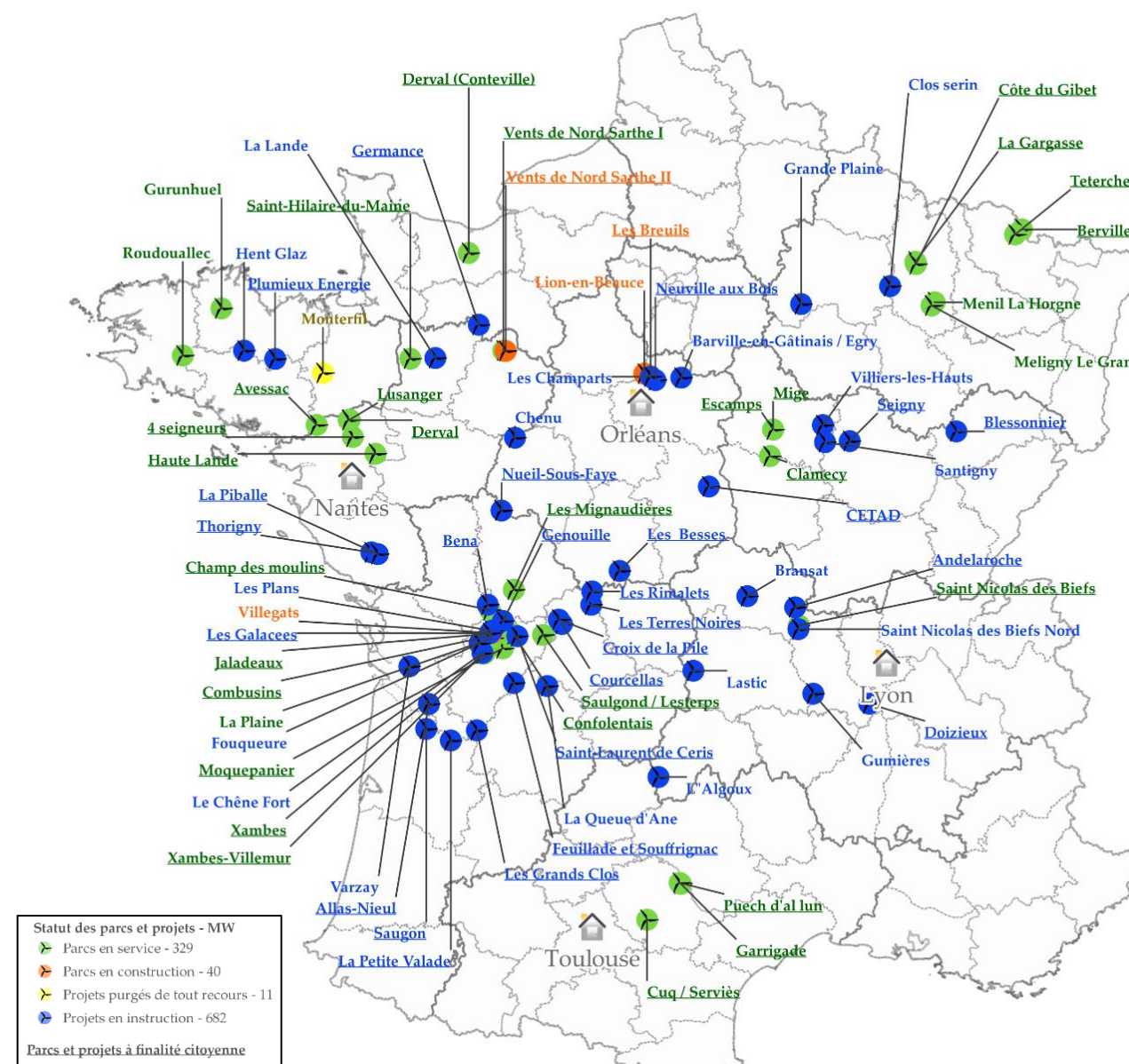


Figure 7 : Localisation des parcs éoliens développés par ABO Wind France (janvier 2021)
(Source : ABO Wind)

En France, 329 MW ont été raccordés, répartis dans 33 sociétés de projets conçues sur le même modèle que le pétitionnaire.

En région Nouvelle-Aquitaine, plus de la moitié des parcs se localisent en Charente (16). En outre, 58% de la puissance électrique éolienne installée dans le département a été développée par ABO Wind (soit 76,5 MW sur 133 MW).

L'objectif régional de 3 000 MW fixé par le gouvernement à l'horizon 2020 est pourtant loin d'être atteint : seulement 1 165 MW sont installés en Nouvelle Aquitaine à ce jour.

Fin 2020, 188 MW de projets déposés par ABO Wind étaient en cours d'instruction par les services de l'État ou jugés dans le cadre d'une procédure de recours administratifs sur la région Nouvelle Aquitaine.

Deux autres projets sont en cours d'instruction en Vienne. Il s'agit du projet éolien de Bena sur la commune de Chaunay et d'un projet éolien sur la commune de Nueil-sous-Faye.

La carte ci-après localise les parcs en fonctionnement et les projets d'ABO Wind dans la région Nouvelle-Aquitaine.

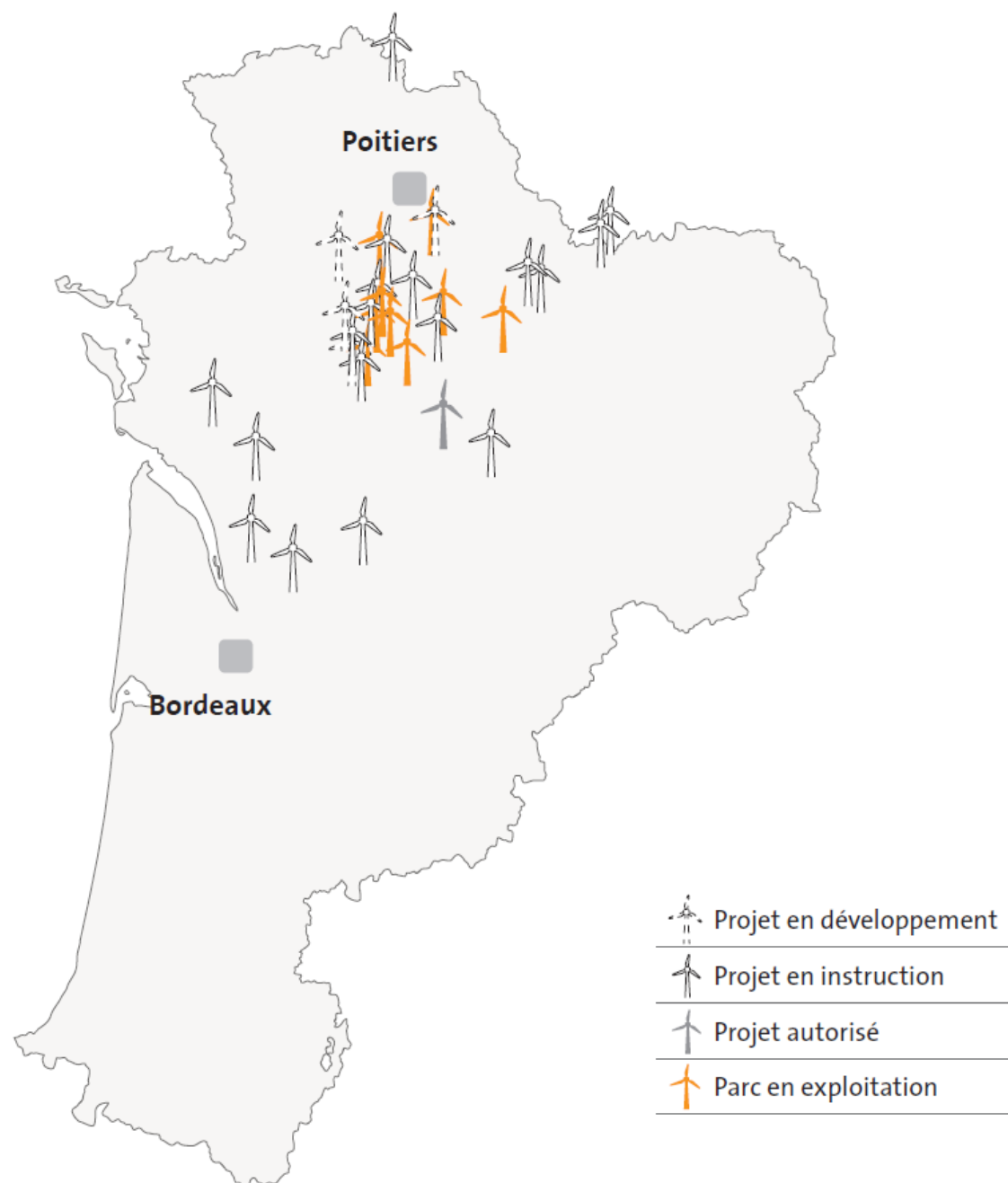


Figure 8 : Présence d'ABO Wind en Nouvelle-Aquitaine
(Source : ABO Wind)

ABO Wind a mis en service les 9 éoliennes de Chaunay le long de la N10 en 2018. Fruit d'un développement ayant débuté en 2009 en partenariat avec SERGIES, ce parc est un des nombreux exemples de projets de territoire réalisés et exploités par ABO Wind.

L'ensemble des références d'ABO Wind Groupe est présenté en Annexe 4.

La carte ci-après localise les parcs en fonctionnement et les projets d'ABO Wind dans le département de la Vienne.

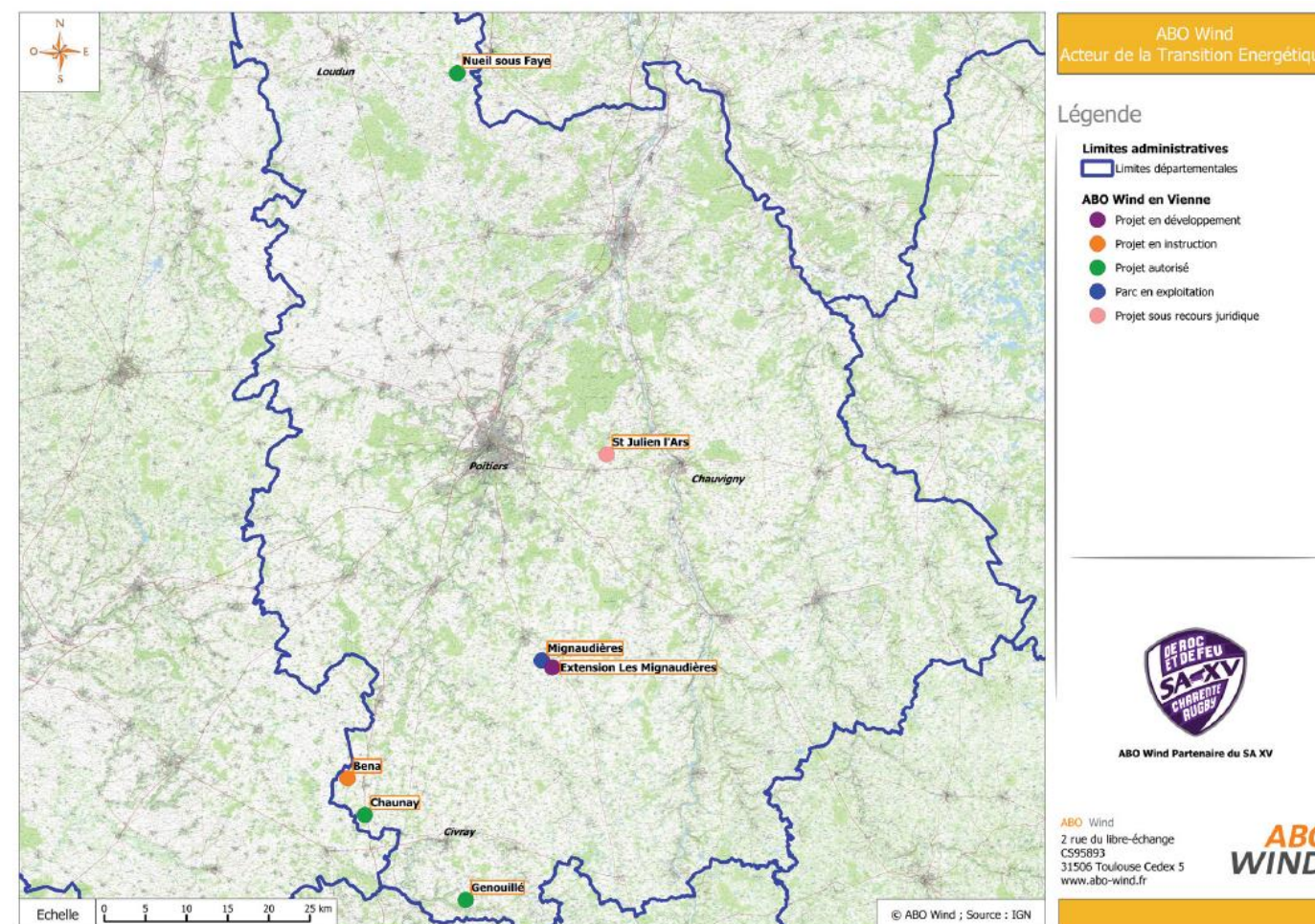


Figure 9 : Présence d'ABO Wind en Vienne
(Source : ABO Wind)

I. 1. 6. Capacités financières

I. 1. 6. 1. Financement du parc éolien

Capacités financières jusqu'à obtention des autorisations

Jusqu'à l'obtention des autorisations, ABO Wind France met à disposition de la société CPENR Les Mignaudières 2 ses capacités financières dans le cadre en particulier de contrats de trésorerie intra-groupes.

Capacités financières pour construire

Après obtention des autorisations, ABO Wind France fournira à la société CPENR des Mignaudières 2 les fonds nécessaires pour construire ses installations et les exploiter. Ces fonds pourront être constitués :

- d'un apport en fonds propres (capital et/ou apport en compte courant)
- d'un prêt bancaire.

On peut constater que, de manière habituelle, la construction des parcs éoliens s'effectue sur une base d'environ 20% en fonds propres (soit 7,43 millions d'euros) et 80% en prêt bancaire (soit 29,7 millions d'euros).

Le montant total d'investissement estimé à ce jour, en prenant en considération les hypothèses actuellement connues, sera de 37,13 millions d'euros.

Cf. *Tableau 3 : Plan d'affaire du parc éolien des Mignaudières 2 sur 20 ans* en page 15

Apport en fonds propres

A l'obtention des autorisations sollicitées pour construire et exploiter le parc éolien, donc préalablement à la phase de construction, la CPENR des Mignaudières 2 procèdera à la levée de fonds propres. Ces apports seront réalisés par une augmentation des fonds propres de la CPENR des Mignaudières 2, par une augmentation du capital social et en complément par des prêts d'associés.

Prêt bancaire

Concomitamment à la mise en œuvre des apports en fonds propres, la CPENR des Mignaudières 2 conclura un contrat de prêt en financement de projet auprès d'une banque de premier rang. Le financement sera basé sur la seule rentabilité du projet. La banque retenue effectuera une analyse poussée de la capacité du pétitionnaire à honorer ses engagements.

La banque confirme que, dans le cadre de ce type de projets, le pétitionnaire porte un risque de faillite et accepte un apport en fonds propres réduit – généralement de l'ordre de 20 % – en contrepartie de son apport de la dette.

Cf. *Tableau 4 : Echancier de la dette bancaire du projet Les Mignaudières 2* en page 15

La CPENR des Mignaudières 2 s'est assurée du soutien pour son projet d'un établissement bancaire de premier rang, à savoir la Société Générale. Cette attestation fait état d'un engagement de leur part, d'examiner une demande de crédit pour la réalisation et l'exploitation du parc éolien développé par ABO Wind AG et porté par sa filiale, objet de la présente demande d'autorisation. La conclusion d'un contrat de prêt est impossible au stade actuel du projet, dans la mesure où il repose sur la valeur intrinsèque du projet non encore acquise car dépendante des futures autorisations. Cependant, au regard de conditions qui seront posées par les autorisations à délivrer, le courrier (en *Annexe 5*) permet de confirmer l'intérêt de cette banque pour les projets portés, à travers ses filiales, par la société ABO Wind France, et attestent qu'ABO Wind Groupe via sa filiale ABO Wind France dispose à ce jour du sérieux et de la capacité financière lui permettant de garantir les engagements pris dans le cadre de la présente demande.

Annexe 5 : Attestation de la Société Générale

Pour autant, dans l'hypothèse où l'apport en fonds propres ou la conclusion d'un contrat de financement ne pourrait être conclu ou devait être retardé et, en toute hypothèse, s'agissant de l'apport des fonds propres nécessaires pour compléter le plan de financement de la construction du parc éolien, **la société exploitante bénéficie de l'engagement de ses actionnaires.**

Ainsi, la société ABO Wind AG, actionnaire de la société CPENR des Mignaudières 2, s'engage à mettre à la disposition de la CPENR des Mignaudières 2 ses capacités financières, lui permettant d'apporter les fonds propres complétant les fonds issus du contrat de prêt bancaire ou, en toute hypothèse, 100 % des fonds nécessaires à la construction de son projet en l'absence de financement bancaire. En effet, la surface financière d'ABO Wind Groupe, avec des fonds propres en 2020 d'environ 140 millions d'euros, suffit amplement pour apporter les fonds nécessaires pour la réalisation de la CPENR des Mignaudières 2, évaluées à 37,13 millions d'euros.

La société exploitante bénéficiera donc bien de l'ensemble des capacités financières nécessaires à la construction de son parc éolien.

Annexe 2 : Bilans sommaires et comptes de résultat de 2018, 2019 et 2020

Annexe 6 : Lettre d'engagement de la société mère

Capacités financières pour exploiter

Après construction et mise en service du projet, les charges d'exploitation sont très faibles, par rapport à l'investissement initial, et restent prévisibles dans leur montant et dans leur récurrence.

En effet, le vent, « matière première » indispensable pour permettre les recettes futures du pétitionnaire, est gratuit et prévisible par des mesures sur site, corrélées à long terme. Il permet une vision très réaliste sur les chiffres d'affaires futurs du pétitionnaire, étant entendu que le vent, transformé en kWh par l'éolienne, est cédé sur le marché grâce à un mécanisme de complément de rémunération fixé par l'Etat. Cela permet à l'exploitant de bénéficier, *in fine*, d'un prix d'achat de son productible stable et connu à l'avance.

La société CPENR Les Mignaudières 2 bénéficiera en effet du mécanisme de complément de rémunération conformément à l'arrêté du 6 mai 2017 « *fixant les conditions du complément de rémunération de l'électricité produite par les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, de 6 aérogénérateurs au maximum* », ou à défaut selon le complément de rémunération proposé par la CPENR Les Mignaudières 2, lauréate d'un futur appel d'offres.

La CPENR Les Mignaudières 2 couvrira ses charges d'exploitation par les recettes d'exploitation, et à défaut par le recours à ses actionnaires.

Le plan d'affaires prévisionnel tel que présenté en page suivante fait apparaître que les charges d'exploitation prévisionnelles annuelles estimées à plus de 500 000 € sont couvertes par les recettes d'exploitation prévisionnelles estimées entre 3,6 m€ et 4,2 m€. Les charges d'exploitation prévisionnelles étant tout particulièrement constituées des coûts des contrats de maintenance, contrat d'exploitation et contrats d'assurance.

La société exploitante bénéficie donc bien des capacités financières nécessaires à l'exploitation du parc éolien.

I. 1. 6. 2. Assurance

La société CPENR des Mignaudières 2 souscrira, entre autres, un contrat d'assurance garantissant la responsabilité civile qu'elle peut encourir dans le cadre de son activité en cas de dommages causés aux tiers.

Les garanties seront accordées dans la limite de 5 000 000 €, par sinistre et par année d'assurance, pour l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels confondus.

L'assurance prend effet dès la prise à bail des terrains et prend fin le jour de la réception-livraison des ouvrages pour ce qui est de l'assurance responsabilité civile en tant que Maître d'ouvrage.

Concernant l'assurance responsabilité civile en tant qu'exploitant, elle prend effet dès réception définitive de l'installation d'éoliennes ou, au plus tôt, dès la mise en service du contrat de complément de rémunération qui sera conclu avec EDF Obligation d'Achat.

Tableau 3 : Plan d'affaire du parc éolien des Mignaudières 2 sur 20 ans

(Source : ABO Wind)

Les Champarts	Nb éoliennes	Puissance installée	Productible P50*	Montant immobilisé	Montant immobilisé
Unité	unités	en MW	en heures éq.	en EUR/MW	en EUR
Parc	4	22,00	2 582	1 687 658	37 128 470

*(toutes pertes incluses)

Tarif éolien (€/MWh) (système appel d'offre / estimé)	65,0
Coefficient L	0,007
Taux	3,40%
Durée prêt	19,0
% de fonds propres	20,0%

Compte d'exploitation	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041
Chiffre d'affaires	3 692 260	3 718 106	3 744 133	3 770 341	3 796 734	3 823 311	3 850 074	3 877 025	3 904 164	3 931 493	3 959 013	3 986 727	4 014 634	4 042 736	4 071 035	4 099 532	4 128 229	4 157 127	4 186 227	4 215 530
Charges d'exploitation	-869 000	-888 987	-909 434	-930 351	-951 749	-973 639	-996 033	-1 018 941	-1 042 377	-1 066 352	-1 090 878	-1 115 968	-1 141 635	-1 167 893	-1 194 754	-1 222 234	-1 250 345	-1 279 103	-1 308 522	-1 338 618
dt frais de maintenance																				
dt autres charges d'exploitation																				
Montant des impôts et taxes hors IS	-233 766	-234 093	-234 425	-234 761	-235 102	-235 447	-235 797	-236 152	-236 511	-236 876	-237 245	-237 620	-237 999	-238 384	-238 774	-239 169	-239 570	-239 976	-240 388	-240 806
Excédent brut d'exploitation	2 589 494	2 595 025	2 600 274	2 605 230	2 609 883	2 614 225	2 618 245	2 621 932	2 625 275	2 628 265	2 630 890	2 633 139	2 634 999	2 636 459	2 637 507	2 638 129	2 638 314	2 638 047	2 637 316	2 636 106
Dotations aux amortissements	-2 475 231	-2 475 231	-2 475 231	-2 475 231	-2 475 231	-2 475 231	-2 475 231	-2 475 231	-2 475 231	-2 475 231	-2 475 231	-2 475 231	-2 475 231	-2 475 231	-2 475 231	0	0	0	0	0
Provision pour démantèlement	-10 526	-10 526	-10 526	-10 526	-10 526	-10 526	-10 526	-10 526	-10 526	-10 526	-10 526	-10 526	-10 526	-10 526	-10 526	-10 526	-10 526	-10 526	-10 526	0
Résultat d'exploitation	103 736	109 268	114 516	119 472	124 126	128 467	132 487	136 174	139 518	142 508	145 133	147 381	149 241	150 701	151 749	2 627 603	2 627 788	2 627 521	2 626 790	2 636 106
Résultat financier	-1 000 331	-952 411	-912 359	-879 558	-836 508	-791 983	-745 930	-698 299	-649 034	-598 081	-545 380	-490 872	-434 494	-376 184	-315 875	-253 497	-188 981	-122 252	-53 235	0
Résultat courant avant IS	-896 595	-843 143	-797 843	-760 086	-712 382	-663 515	-613 444	-562 125	-509 517	-455 573	-400 247	-343 490	-285 253	-225 483	-164 126	2 374 106	2 438 807	2 505 269	2 573 554	2 636 106
Montant de l'impôt sur les sociétés **	25,00%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-414 729	-659 027
Résultat net après impôt	-896 595	-843 143	-797 843	-760 086	-712 382	-663 515	-613 444	-562 125	-509 517	-455 573	-400 247	-343 490	-285 253	-225 483	-164 126	2 374 106	2 438 807	2 505 269	2 158 826	1 977 080
Capacité d'autofinancement	1 589 163	1 642 614	1 687 914	1 725 672	1 773 375	1 822 242	1 872 314	1 923 633	1 976 241	2 030 185	2 085 511	2 142 267	2 200 505	2 260 275	2 321 632	2 384 632	2 449 333	2 515 795	2 169 352	1 977 080
Flux de remboursement de dette	-1 134 715	-1 173 624	-1 213 866	-1 255 488	-1 298 538	-1 343 063	-1 389 115	-1 436 747	-1 486 011	-1 536 965	-1 589 666	-1 644 174	-1 700 551	-1 758 862	-1 819 171	-1 881 549	-1 946 065	-2 012 794	-2 081 811	0
Flux de trésorerie disponible	454 448	468 991	474 049	470 184	474 838	479 179	483 199	486 886	490 230	493 220	495 845	498 093	499 953	501 413	502 461	503 083	503 268	503 001	87 541	1 977 080

** L'impôt sur les sociétés se réduit à 25 % à partir de l'année 2022.

Les charges d'exploitation comprennent l'ensemble des charges courantes encourues pendant la phase d'exploitation, notamment les loyers, les assurances, les frais de maintenance et de réparation, les coûts de gestion technique et administrative et les frais liés au respect des différentes obligations réglementaires comme, par exemple les suivis environnementaux.

Le tarif éolien retenu dans le plan d'affaires prévisionnel est défini conformément aux conditions décrites en annexe de l'arrêté du 6 mai 2017 « fixant les conditions du complément de rémunération de l'électricité produite par les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, de 6 aérogénérateurs au maximum », ou à défaut selon le complément de rémunération proposé par la CPENR des Mignaudières 2, lauréate d'un futur appel d'offres.

Tableau 4 : Echancier de la dette bancaire du projet Les Mignaudières 2

(Source : ABO Wind)

Echancier dette bancaire

	1	3	5	7	9	11	13	15	17	19	21	23	25	27	29	31	33	35	37	
Semestre 1																				
solde initial S1	29 702 776	28 568 061	27 394 437	26 180 571	24 925 083	23 626 546	22 283 482	20 894 367	19 457 620	17 971 609	16 434 643	14 844 977	13 200 803	11 500 251	9 741 390	7 922 218	6 040 670	4 094 604	2 081 811	
Remboursements S1	-562 576	-581 866	-601 818	-622 453	-643 797	-665 872	-688 704	-712 319	-736 743	-762 006	-788 134	-815 158	-843 109	-872 019	-901 919	-932 845	-964 832	-997 915	-1 032 132	
solde final S1	29 140 200	27 986 195	26 792 620	25 558 118	24 281 287	22 960 674	21 594 779	20 182 048	18 720 877	17 209 603	15 646 509	14 029 819	12 357 694	10 628 233	8 839 470	6 989 373	5 075 838	3 096 690	1 049 678	
intérêts S1	-504 947	-485 657	-456 885	-445 070	-423 726	-401 651	-378 819	-355 204	-330 780	-305 517	-279 389	-252 365	-224 414	-195 504	-165 604	-134 678	-102 691	-69 608	-35 391	
Semestre 2	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38	
solde initial S2	29 140 200	27 986 195	26 792 620	25 558 118	24 281 287	22 960 674	21 594 779	20 182 048	18 720 877	17 209 603	15 646 509	14 029 819	12 357 694	10 628 233	8 839 470	6 989 373	5 075 838	3 096 690	1 049 678	
Remboursements S2	-572 140	-591 758	-612 048	-633 035	-654 741	-677 191	-700 412	-724 428	-749 268	-774 960	-801 532	-829 016	-857 442	-886 843	-917 252	-948 704	-981 234	-1 014 879	-1 049 678	
solde final S2	28 568 061	27 394 437	26 180 571	24 925 083	23 626 546	22 283 482	20 894 367	19 457 620	17 971 609	16 434 643	14 844 977	13 200 803	11 500 251	9 741 390	7 922 218	6 040 670	4 094 604	2 081 811	0	
intérêts S2	-495 383	-466 754	-455 475	-434 488	-412 782	-390 331	-367 111	-343 095	-318 255	-292 563	-265 991	-238 507	-210 081	-180 680	-150 271	-118 819	-86 289	-52 644	-17 845	

Chapitre 3 : Garanties financières et remise en état du site après exploitation

- TVA est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux travaux de construction à la date d'actualisation de la garantie

TVA₀ est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1^{er} janvier 2012.

Le pétitionnaire s'engage donc à provisionner un montant minimal, fixé par le décret n°2011-985 du 23 août 2011, et l'arrêté du 22 juin 2020, pour chaque éolienne à démanteler, à savoir 85 000€ par éolienne soit un montant total de 340 000€ pour le présent parc éolien.

I. 1. Démantèlement du site

La mise en service d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation au titre de l'article L. 512-1, est subordonnée à la constitution de garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant lors de la remise en état du site, les opérations prévues à l'article R. 553-6 du Code de l'environnement.

La remise en état et la constitution des garanties financières sont prévues par les dispositions du décret n°2011-985 du 23 août 2011 et de l'arrêté du 22 juin 2020, entré en vigueur au 1^{er} juillet 2020.

Méthode de calcul

Le montant initial de la garantie financière et l'indice utilisé pour calculer le montant de cette garantie seront fixés par l'arrêté d'autorisation préfectoral.

Le montant des garanties financières est calculé conformément à l'annexe I de l'arrêté du 23 août 2011.

La formule de calcul du montant des garanties financières pour les parcs éoliens est la suivante :

$$M = N \times C_u$$

Où :

- **N** est le nombre d'installations de production d'énergie (c'est-à-dire de mâts)
- **C_u** est le coût unitaire forfaitaire correspondant au démontage d'une éolienne, calculé selon les dispositions du II de l'annexe I de l'arrêté du 22 juin 2020. Il correspond aux opérations de démantèlement et de remise en état d'un site après exploitation prévues à l'article R. 515-36 du Code de l'environnement.

Le coût unitaire forfaitaire d'un aérogénérateur (C_u) est fixé par les formules suivantes :

- Lorsque la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur est inférieure ou égale à 2 MW :
 $C_u = 50\,000 \text{ €}$
- Lorsque sa puissance unitaire installée de l'aérogénérateur est supérieure à 2 MW :
 $C_u = 50\,000 + 10\,000 * (P-2)$

Où :

- C_u est le montant initial de la garantie financière d'un aérogénérateur ;
- P est la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW).

Le calcul du montant des garanties financières pour le Parc éolien des Mignaudières 2, comprenant 4 éoliennes de 5,5 MW maximum, est estimé, via la formule précédente, à **340 000€ minimum**.

Chaque année l'exploitant réactualisera le montant de la garantie financière, par l'application de la formule suivante :

$$M_n = M \times \left(\frac{Index_n}{Index_0} \times \frac{1 + TVA}{1 + TVA_0} \right)$$

Où :

- M_n est le montant exigible à l'année n
- M est le montant obtenu par application de la formule : **M = N x C_u**
- Index_n est l'indice TP01 en vigueur à la date d'actualisation du montant de la garantie
- Index₀ est l'indice TP01 en vigueur au 1^{er} janvier 2012

ANNEXES

Annexe 1 : Extraits Kbis de la société CPENR Les Mignaudières 2

Annexe 2 : Bilans sommaires et comptes de résultat de 2018, 2019 et 2020

Annexe 3 : Accord de principe – Contrat de maintenance ENERCON

Annexe 4 : Références des parcs éoliens raccordés par ABO Wind Groupe (décembre 2020)

Annexe 5 : Attestation de la Société Générale

Annexe 6 : Lettre d'engagement de la société mère

Annexe 7 : Communiqué de Presse du 15 mars 2021

Annexe 1 : Extraits Kbis de la société CPENR Les Mignaudières 2

Greffes du Tribunal de Commerce de Toulouse
PL DE LA BOURSE
BP 7016
31068 TOULOUSE CEDEX 7
N° de gestion 2020B00905

Code de vérification : 6Z5L3omv0G
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 21 septembre 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	881 717 722 R.C.S. Toulouse
<i>Date d'immatriculation</i>	18/02/2020
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	CPENR DES MIGNAUDIÈRES II
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	100,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	2 Rue du Libre Echange 31500 Toulouse
<i>Activités principales</i>	Exploitation d'une centrale d'énergie renouvelable.
<i>Personne morale immatriculée sans exercer d'activité</i>	
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 18/02/2119
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2021

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Dénomination</i>	ABO WIND
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Adresse</i>	2 Rue du Libre Echange 31500 Toulouse
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	441 291 432 RCS Toulouse

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Annexe 2 : Bilans sommaires et comptes de résultat de 2018, 2019 et 2020

Bilan d'ABO Wind Groupe (2018 à 2020)

En K€		2018	2019	2020
Bilan ABO Wind Groupe				
ACTIF IMMO	A.Actif immobilisé	8 681	10 132	12 501
	1.Immobilisations incorporelles	752	1 298	1 116
	2.Immobilisations corporelles	2 950	5 208	5 653
	3.Immobilisations financières	4 979	3 626	5 732
ACTIF CIRCULANT	B.Actif circulant	177 925	230 564	234 903
	I. Stock	70 248	80 171	64 398
	produits et services en cours	75 509	98 310	109 639
	produits finis	0	1 186	1 398
	acomptes versés	2 219	3 834	6 260
	acomptes reçus	-7 480	23,158	-52 899
	II Créances	87 444	123 079	108 376
	Clients	13 701	20 678	34 020
	Autres actifs	73 743	102,401	74 356
	III Titres	17 360	17 666	9 331
	IV Caisse, avoirs auprès de la banque	2 873	9 648	52 798
	C Comptes de régularisation	65	348	469
	D Impôts différés actifs		1 515	1 389
Total actif		186 671	242 559	249 262
CAPITAUX PROPRES	A Capitaux propres	76 863	103 575	140 115
	I Capital souscrit	7 646	8 071	9 221
	II Réserve	13 542	19 495	45 490
	III Réserves de bénéfices	50 398	64 811	72 551
	IV Ecart des fonds propres dû à la conversion des devises		-241	-297
	V Compte de report à nouveau			
	VI Bénéfice de l'exercice	5 277	11 402	13 120
	VII Parts d'autres associés		37	30
B. Instruments de financement hybrides (Mezzanines)		8 757	14 350	12 590
C. Provisions		10 605	24 572	19 635
DETTES	D. Dettes	90 446	100 062	76 922
	Dettes envers des établissements de crédit	38 924	74 851	60 257
	acomptes reçus			
	Fournisseurs	7 426	10 380	7 081
	Dettes envers des entreprises liées	38 649	2 076	2 359
	Autres dettes	5 447	12 755	7 225
E. Comptes de régularisation		1	1	1
Total Passif		186 671	242 559	249 262

Comptes consolidés d'ABO Wind Groupe (2018 à 2020)

En K€			
Compte de résultat ABO Wind Groupe	2018	2019	2020
Produits d'exploitation	100 717	152 710	175 723
Charges de matériel	57 556	66 582	72 592
Charges de personnel	27 910	41 361	50 776
Autres charges d'exploitation	7 455	17 143	17 593
EBITDA	17 317	27 624	34 762
Charges d'intérêts	1 355	1 858	2 216
Amort. sur éléments de l'actif immobilisé et immobilisations corporelles ainsi que sur frais d'établissement	736	1 542	1 649
Amort. sur éléments de l'actif circulant dans la mesure où ils sont supérieurs aux amort. normaux au sein de la sté	8 766	6 437	10 653
Dépréciation des éléments financiers			300
EBT	7 800	18 070	26 739
Impôts	2 523	6 668	13 619
Résultat	5 277	11 402	13 120

Bilan d'ABO Wind France (2018 à 2020)

		En K€		
		2018	2019	2020
	Bilan ABO Wind SARL			
		2	1	5
ACTIF IMMO	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	421	512	582
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	790	819	268
	ACTIF IMMOBILISE	1 213	1 333	855
ACTIF CIRCU	STOCKS ET EN COURS	7 179	282	5 343
	CREANCES	11 564	34 157	32 138
	VALEURS MOBILIERES	0	0	0
	DISPONIBILITES & DIVERS	255	2	630
	ACTIF CIRCULANT	18 998	34 442	38 111
	COMPTES DE REGULARISATION	9	129	54
	TOTAL ACTIF	20 220	35 903	39 020
FP	CAPITAUX PROPRES	3 692	4 564	7 631
	AUTRES FONDS PROPRES	0	0	0
	PROVISIONS	1 473	873	243
DETTES	DETTES	15 055	30 466	31 132
	DETTES FINANCIERES	5 916	20 093	6 000
	DETTE D'EXPLOITATION	9 139	10 373	25 132
	COMPTES DE REGULARISATION	0	0	14
	TOTAL PASSIF	20 220	35 903	39 020

Comptes de résultat d'ABO Wind France (2018 à 2020)

		En K€		
		2018	2019	2020
	Compte de résultat ABO Wind SARL			
	PRODUITS D'EXPLOITATION	22 114	34 953	52 808
	Chiffre d'affaires net	19 773	40 191	46 600
	CHARGES D'EXPLOITATION	19 407	29 687	40 028
	Marge comptable	10 182	13 784	24 039
	Valeur ajoutée	7 978	11 241	19 913
	Excédent brut d'exploitation	2 694	5 044	12 150
	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 707	5 267	12 779
	PRODUITS FINANCIERS	6 940	11 755	133
	CHARGES FINANCIERES	3 781	9 783	1 025
	RESULTAT FINANCIER	3 159	1 971	-892
	RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	5 866	7 238	11 888
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2	678	1 167
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	65	714	896
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	-63	-35	271
	TOTAL PRODUITS	29 056	47 387	54 107
	TOTAL CHARGES	25 539	43 014	46 740
	BENEFICE OU PERTE	3 517	4 373	7 367

Annexe 3 : Accord de principe – Contrat de maintenance ENERCON

A l'attention de :
Yuerui Xin,
Junior Project Manager Documentation
Purchasing wind turbines

ABO Wind AG
Unter den Eichen 7, 65195 Wiesbaden

Pour le compte de :
La SAS Centrale de Production d'Energie Renouvelables
(CPENR) Des Mignaudières II

Votre contact: Fabien PIERRE
Ingénieur commercial

Phone: 03 44 83 67 20
Fax: 03 44 83 67 29
E-Mail: fabien.pierre@enercon.de

Date: 13/09/2021

Objet : Accord de principe / lettre d'engagement pour une prestation de maintenance de SAS Centrale de Production d'Energie Renouvelables (CPENR) Des Mignaudières II (86) développée par la société ABO WIND

Madame Xin,

Par la présente, Enercon s'engage à vous proposer une offre pour un contrat de maintenance de la Centrale de Production d'Energie Renouvelables (CPENR) Des Mignaudières II, composée de 4 éoliennes Enercon E-160 EP5 120 mètres de hub E3, située sur les communes de BRION dans le département de la Vienne 86.

Le contrat de maintenance qui sera proposé pour ce parc éolien pourra couvrir une période d'exploitation allant jusqu'à 20 ans. Nos techniciens spécialisés assureront les interventions préventives et correctives depuis notre centre de maintenance.

Le contrat de maintenance standard ENERCON, de type EPK I, inclue les prestations suivantes (le prix ainsi que le détail des garanties fournies seront négociés ultérieurement) :

- ~ Maintenance préventive (y compris équipements haute-tension) par les techniciens spécialisés.
- ~ Maintenance corrective par les techniciens spécialisés de notre centre de maintenance de Celles sur Belle.
- ~ Télésurveillance 7j/7 24h/24 (Remote monitor system) et programmation des interventions depuis son centre de coordination technique ou un des autres centres de Coordination Technique en France, Belgique ou Allemagne en relai.
- ~ Support Technique téléphonique depuis son centre de coordination technique ou un des autres centres de Coordination Technique en France, Belgique ou Allemagne en relai.
- ~ Mise à jour des systèmes contrôle-commande et de la documentation de référence.
- ~ Fourniture, y compris transport jusqu'au site, des composants principaux, pièces détachées et consommables
- ~ Installations et remplacement des composants principaux (y compris opérations de grutage), pièces détachées et consommables
- ~ Main d'œuvre, y compris déplacement et accommodation du personnel.

- ~ Fournitures des outillages et des équipements nécessaires aux opérations
- ~ Gestion et évacuation des déchets
- ~ Mise à disposition des rapports d'intervention et de la documentation via l'interface en ligne SIP 4.0
- ~ Mise à disposition des rapports de fonctionnement via l'interface en ligne SIP 4.0
- ~ Assurances
- ~ Garantie de disponibilité technique d'au moins 95 % le première année et 97% pendant toute la durée du contrat (20 ans)

Compte-tenu des garanties et prestations incluses, nous attestons par la présente, que la conclusion d'un contrat de type EPK I permet un fonctionnement optimisé de la SAS Centrale de Production d'Energie Renouvelables (CPENR) Des Mignaudières II.

Nous vous prions d'agréer, Madame Xin, nos salutations distinguées,

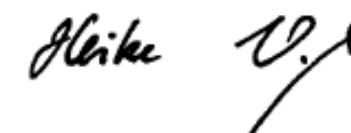
Fabien PIERRE

Ingénieur commercial Nord France



Heike Voss

Responsable Commerciale Nord-Est France



Annexe 4 : Références des parcs éoliens raccordés par ABO Wind Groupe (décembre 2020)

Ressource		Pays	Région	Constructeur	Modèle	Nombre de machines	Capacité (MW)	Livrable	Année
La Plaine	vent	France	Nouvelle Aquitaine	Vestas	V110	3	6	Parcs clés en main	2020
Gurunhuel	vent	France	Bretagne	Nordex	N117	2	6	Parcs clés en main	2020
St. Hilaire-du-Maine	vent	France	Pays de la Loire	Nordex	N117	4	11,4	Parcs clés en main	2020
Wadern-Wenzelstein	vent	Allemagne	Sarre	Nordex	N131	3	9,9	Parcs clés en main	2020
Adorf	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N131	2	6,6	Parcs clés en main	2019
Bad Arolsen	vent	Allemagne	Hesse	Vestas	V126	2	6,9	Parcs clés en main	2019
Clogheravaddy	vent	Irlande	Donegal	Vestas	V105	3	10,8	Parcs clés en main	2019
Champs des Moulins / La Morlière / Traversay (Chaunay)	vent	France	Nouvelle-Aquitaine	Vestas	V100	9	18	Parcs clés en main	2019
Arzfeld Ost	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V136	6	21,6	Parcs clés en main	2019
Imsweiler	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	3	9	Parcs clés en main	2019
Forst Briesnig	vent	Allemagne	Brandenbourg	Senvion	3.2M-122	5	16	Parcs clés en main	2018
Wennerstorf II	vent	Allemagne	Basse-Saxe	Nordex	N149	2	9	Parcs clés en main	2018
Nord-Sarthe	vent	France	Pays-de-la-Loire	Siemens Gamesa	G97	5	10	Parcs clés en main	2018
Cappawhite B	vent	Irlande	Tipperary	Vestas	V105	4	14,4	Parcs clés en main	2018
Horbach	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V126	3	9,9	Parcs clés en main	2018
Arzfeld West	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V136	3	10,8	Parcs clés en main	2018
Muntila	vent	Finlande	Varsinais-Suomi	Nordex	N131	3	9	Parcs clés en main	2017
Grebenau	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N131	4	13,2	Parcs clés en main	2017
Kirchheim	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N131	3	9,9	Parcs clés en main	2017
Ratiperä	vent	Finlande	Satakunta	Nordex	N131	9	27	Parcs clés en main	2017
Haapajärvi II	vent	Finlande	Ostrobotnie du Nord	Vestas	V126	7	23,1	Parcs clés en main	2017
Berger Wacken	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	2	4,8	Parcs clés en main	2017
Breit	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V112	4	13,2	Parcs clés en main	2017
Ahorn-Buch	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	GE vent Energy	GE 2.75-120	4	11	Parcs clés en main	2017
Kloppberg II	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V117	2	6,9	Parcs clés en main	2017
Neuss II	vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Senvion	MM100	1	2	Parcs clés en main	2017
Nonnenholz	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	GE vent Energy	GE 2.75-120	4	11	Parcs clés en main	2017
Merschbach	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V126	2	6,6	Parcs clés en main	2017
Avessac	vent	France	Pays de la Loire	Gamesa	G114	5	10	Parcs clés en main	2017
Ahorn-Schillingstadt II	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	GE vent Energy	GE 2.75-120	1	2,75	Parcs clés en main	2017
Ahorn-Schillingstadt II	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Nordex	N131	1	3,3	Parcs clés en main	2017
Röslau	vent	Allemagne	Bavière	GE vent Energy	GE 2.75-120	3	8,25	Parcs clés en main	2017
Eiterfeld-Buchenau	vent	Allemagne	Hesse	Vestas	V126	5	17,25	Parcs clés en main	2016
Silovuori	vent	Finlande	Ostrobotnie du Nord	Vestas	V126	8	26,4	Parcs clés en main	2016
Hirschlanden	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	GE vent Energy	GE 2.75-120	2	5,5	Parcs clés en main	2016
Hofbieber-Traisbach	vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N117	3	7,2	Parcs clés en main	2016
Ahorn-Schillingstadt	vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	GE vent Energy	GE 2.75-120	4	11,12	Parcs clés en main	2016
Horath	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V112	9	29,7	Parcs clés en main	2016
Uckley-Nord	vent	Allemagne	Brandenbourg	Nordex	N131	10	33	Parcs clés en main	2016
Schwarzbruch	vent	Allemagne	Sarre	Vestas	V126	2	6,6	Parcs clés en main	2016
Lahr	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N131	1	3	Parcs clés en main	2016
Brion-Mignaudières	vent	France	Nouvelle Aquitaine	Vestas	V90	6	12	Parcs clés en main	2016
Confolentais	vent	France	Nouvelle Aquitaine	Vestas	V110	6	12	Parcs clés en main	2015
Zilshausen	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	3	7,2	Parcs clés en main	2015
Mörsdorf Süd	vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	3	7,2	Parcs clés en main	2015

Ressource		Pays	Région	Constructeur	Modèle	Nombre de machines	Capacité (MW)	Livrable	Année
Kirchhain II	Vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N117	3	7,2	Parcs clés en main	2015
Himmelwald	Vent	Allemagne	Sarre	GE vent Energy	GE 2.75-120	5	13,75	Parcs clés en main	2015
Haapajärvi	Vent	Finlande	Ostrobotnie du Nord	Vestas	V126	2	6,6	Parcs clés en main	2015
Jungenwald	Vent	Allemagne	Sarre	GE vent Energy	GE 2.75-120	2	5,5	Parcs clés en main	2015
Framersheim III	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Senvion	3.4M	4	13,6	Parcs clés en main	2015
Dinkelsbühl-Wilburgstetten	Vent	Allemagne	Bavière	Vestas	V126	4	13,2	Parcs clés en main	2015
Gollmitz	Vent	Allemagne	Brandenbourg	Senvion	3.2M	2	6,4	Parcs clés en main	2015
Saint Nicolas-des-Biefs	Vent	France	Auvergne Rhône Alpes	Vestas	V90	7	14	Parcs clés en main	2015
Couffé	Vent	France	Pays de la Loire	Vestas	V90	5	10	Parcs clés en main	2014
Mörsdorf Nord	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	8	19,2	Parcs clés en main	2014
Schnorbach	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Senvion	3.2M114	2	6,4	Parcs clés en main	2014
Berngerode	Vent	Allemagne	Hesse	GE vent Energy	GE 2.75-120	12	30	Parcs clés en main	2014
Dittelsheim-Heßloch II	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Senvion	3.4M104	3	10,2	Parcs clés en main	2014
Weilrod	Vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N117	7	16,8	Parcs clés en main	2014
Bad Hersfeld	Vent	Allemagne	Hesse	GE vent Energy	GE 2.75-120	6	15	Parcs clés en main	2014
Wächtersbach-Neudorf	Vent	Allemagne	Hesse	GE vent Energy	GE 2.75-120	3	7,5	Parcs clés en main	2014
Laubach IV	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V90	1	2	Parcs clés en main	2014
Laubach-Pleizenhausen	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	2	4,8	Parcs clés en main	2014
Laubach-Pleizenhausen	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Senvion	3.2M114	1	3,2	Parcs clés en main	2014
Brünstadt	Vent	Allemagne	Bavière	Senvion	3.2M114	3	9,6	Parcs clés en main	2014
Kirchhain	Vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N117	5	12	Parcs clés en main	2013
Moquepanier	Vent	France	Nouvelle Aquitaine	Vestas	V90	8	16	Parcs clés en main	2013
Clamecy	Vent	France	Bourgogne Franche Comté	REpower	MM92	6	12,3	Parcs clés en main	2013
Escamps	Vent	France	Bourgogne Franche Comté	REpower	MM92	2	4,1	Parcs clés en main	2013
Migé	Vent	France	Bourgogne Franche Comté	REpower	MM92	5	10,25	Parcs clés en main	2013
Linden	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	2	4,8	Parcs clés en main	2013
Schwanfeld	Vent	Allemagne	Bavière	Nordex	N117	5	12	Parcs clés en main	2013
Uettingen	Vent	Allemagne	Bavière	Nordex	N117	3	7,2	Parcs clés en main	2013
Wahlbach	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	3.2M	3	9,6	Parcs clés en main	2013
Alsheim	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Enercon	E82	3	6,9	Parcs clés en main	2013
Framersheim	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	3.4M	2	6,8	Parcs clés en main	2013
Nozay	Vent	France	Pays de la Loire	Vestas	V90	8	16	Parcs clés en main	2013
Gibbet Hill	Vent	Irlande	County Wexford	Nordex	N90	6	15	Parcs clés en main	2013
Niederhambach	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	3.4M	5	17	Parcs clés en main	2013
Dittelsheim-Heßloch	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Enercon	E82	4	9,2	Parcs clés en main	2013
Glenough	Vent	Irlande	County Tipperary	Nordex	N90	1	2,5	Parcs clés en main	2012
Hohenahr	Vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N117	7	16,8	Parcs clés en main	2012
Remlingen	Vent	Allemagne	Bavière	Nordex	N117	6	14,4	Parcs clés en main	2012
Rayerschied	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	3.4M	5	17	Parcs clés en main	2012
Niederlehme	Vent	Allemagne	Brandenbourg	Vestas	V90	2	4	Parcs clés en main	2012
Dorn-Dürkheim	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Enercon	E82 E2	7	16,1	Parcs clés en main	2012
Souilly Côte du Gibet	Vent	France	Grand Est	Vestas	V90	5	10	Parcs clés en main	2012
Souilly La Gargasse	Vent	France	Grand Est	Vestas	V90	4	8	Parcs clés en main	2012
Sliven	Vent	Bulgarie	Balkangebirge	Vestas	V90	2	4	Parcs clés en main	2012
Heidenburg II	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Enercon	E82 E2	1	2,3	Parcs clés en main	2012
Helmstadt	Vent	Allemagne	Bavière	Nordex	N100	5	12,5	Parcs clés en main	2012
Assac	Vent	France	Occitanie	REpower	MM 92	10	20	Parcs clés en main	2011

Ressource		Pays	Région	Constructeur	Modèle	Nombre de machines	Capacité (MW)	Livrable	Année
Siegbach	Vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N100	3	7,5	Parcs clés en main	2011
Klosterkumbd	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	3.4M	6	20,4	Parcs clés en main	2011
Flechtdorf IV	Vent	Allemagne	Hesse	REpower	MM 92	1	2	Parcs clés en main	2011
Lairg	Vent	Royaume Uni	Schottland, Highlands	Nordex	N80	3	7,5	Parcs clés en main	2011
Glenough	Vent	Irlande	County Tipperary	Nordex	N80	4	10	Parcs clés en main	2011
Glenough	Vent	Irlande	County Tipperary	Nordex	N90	9	22,5	Parcs clés en main	2011
Heidenburg	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Enercon	E82	2	4,6	Parcs clés en main	2011
Friedberg	Vent	Allemagne	Hesse	Vestas	V90	3	6	Parcs clés en main	2011
Neuss	Vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Vestas	V90	1	2	Parcs clés en main	2011
Laubach	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	MM92	1	2	Parcs clés en main	2010
Haupersweiler	Vent	Allemagne	Sarre	Nordex	N90	6	15	Parcs clés en main	2010
Schöneseiffen	Vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Enercon	E82	1	2,3	Parcs clés en main	2010
Flechtdorf III	Vent	Allemagne	Hesse	REpower	MM92	1	2	Parcs clés en main	2010
Saulgond-Lesterps	Vent	France	Nouvelle Aquitaine	Vestas	V90	7	14	Parcs clés en main	2010
Gortahile	Vent	Irlande	County Laois	Nordex	N90	8	20	Parcs clés en main	2010
Schwarzerden	Vent	Allemagne	Sarre	Nordex	N90	2	5	Parcs clés en main	2010
Berschweiler	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N100	1	2,5	Parcs clés en main	2010
Berviller	Vent	France	Grand Est	REpower	MM92	5	10	Parcs clés en main	2009
Cuq	Vent	France	Occitanie	Vestas	V90	6	12	Parcs clés en main	2009
Düngenheim	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V90	2	4	Parcs clés en main	2009
Repperndorf	Vent	Allemagne	Bavière	Vestas	V90	3	6	Parcs clés en main	2009
Conteville	Vent	France	Normandie	Enercon	E70 E4	2	4	Parcs clés en main	2008
Roudouallec	Vent	France	Bretagne	Enercon	E53	7	5,6	Parcs clés en main	2008
Villemur	Vent	France	Nouvelle Aquitaine	Nordex	N90	1	2,3	Parcs clés en main	2008
Xambes	Vent	France	Nouvelle Aquitaine	Nordex	N90	5	11,5	Parcs clés en main	2008
Jaladeaux	Vent	France	Nouvelle Aquitaine	Nordex	N90	4	9,2	Parcs clés en main	2008
Combusins	Vent	France	Nouvelle Aquitaine	Nordex	N90	5	11,5	Parcs clés en main	2008
Broich	Vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Enercon	E53	3	2,4	Parcs clés en main	2007
Nottuln	Vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Nordex	S77	4	6	Parcs clés en main	2007
Schackstedt	Vent	Allemagne	Saxe-Anhalt	Vestas	V90	1	2	Parcs clés en main	2007
Derval/Lusanger	Vent	France	Pays-de-la-Loire	REpower	MM82	8	16	Parcs clés en main	2007
Weeze-Wemb	Vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Nordex	S77	4	6	Parcs clés en main	2007
Asendorfer Kippe	Vent	Allemagne	Saxe-Anhalt	Vestas	V90	10	20	Parcs clés en main	2007
Menil la Horgne	Vent	France	Grand Est	REpower	MD77	7	10,5	Parcs clés en main	2007
Diemelsee	Vent	Allemagne	Hesse	Nordex	S77	1	1,5	Parcs clés en main	2006
Diemelsee	Vent	Allemagne	Hesse	Vestas	V82	1	1,5	Parcs clés en main	2006
Meligny le Grand	Vent	France	Grand Est	REpower	MM82	4	8	Parcs clés en main	2006
Fohren-Linden/ Eckersweiler	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N90	5	11,5	Parcs clés en main	2006
Flechtdorf II	Vent	Allemagne	Hesse	Nordex	S77	1	1,5	Parcs clés en main	2006
Losheim (Eifel)	Vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Nordex	S70	6	9	Parcs clés en main	2006
Bedburg	Vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Vestas	V80	12	24	Parcs clés en main	2006
Undenheim	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	GE vent Energy	GE 1.5sl	2	3	Parcs clés en main	2005
Korschenbroich	Vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Nordex	S77	5	7,5	Parcs clés en main	2005
Talling	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N90	2	4,6	Parcs clés en main	2005
Téterchen	Vent	France	Grand Est	REpower	MD77	6	9	Parcs clés en main	2004
Marpingen	Vent	Allemagne	Sarre	GE vent Energy	GE 1.5sl	3	4,5	Parcs clés en main	2004
Losheim	Vent	Allemagne	Sarre	GE vent Energy	GE 1.5sl	3	4,5	Parcs clés en main	2004
Kevelaer	Vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Nordex	S77	1	1,5	Parcs clés en main	2004
Helmscheid	Vent	Allemagne	Hesse	Micon	NM 60	2	2	Parcs clés en main	2004
Helmscheid	Vent	Allemagne	Hesse	Südvent	S77	1	1,5	Parcs clés en main	2004
Flechtdorf	Vent	Allemagne	Hesse	Südvent	S77	4	6	Parcs clés en main	2004
Rohrhardsberg	Vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Enercon	E66/18.70	1	1,8	Parcs clés en main	2003

Ressource		Pays	Région	Constructeur	Modèle	Nombre de machines	Capacité (MW)	Livrable	Année
Roskopf	Vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Enercon	E66/18.70	4	7,2	Parcs clés en main	2003
Wennerstorf	Vent	Allemagne	Basse-Saxe	AN Bonus	1,3 MW/62	4	5,2	Parcs clés en main	2003
Holzschlägermatte	Vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Enercon	E66/18.70	2	3,6	Parcs clés en main	2003
Gembeck II	Vent	Allemagne	Hesse	REpower	MM77	4	6	Parcs clés en main	2003
Gembeck I	Vent	Allemagne	Hesse	REpower	MM77	4	6	Parcs clés en main	2003
Krähenberg	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Devent	D6	5	6,25	Parcs clés en main	2003
Berglicht	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Südvent	S77	9	13,5	Parcs clés en main	2002
Vettweiß/ Nörvenich	Vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	GE vent Energy	GE 1,5s	6	9	Parcs clés en main	2002
Vettweiß/ Nörvenich	Vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Fuhrländer	MD 70	1	1,5	Parcs clés en main	2002
Rülfenrod	Vent	Allemagne	Hesse	Enron	1.5sl	5	7,5	Parcs clés en main	2002
Adorf	Vent	Allemagne	Hesse	Devent	D6	4	4	Parcs clés en main	2002
Schleiden	Vent	Allemagne	Rhénanie-du-Nord- Westphalie	Tacke	TW 1,5s	17	25,5	Parcs clés en main	2002
Schelder Wald	Vent	Allemagne	Hesse	Enron	1.5sl	3	4,5	Parcs clés en main	2001
Kippenheim	Vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Südvent	S77	1	1,5	Parcs clés en main	2001
Freiamt	Vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Enercon	E66	3	5,4	Parcs clés en main	2001
Burg-Gemünden	Vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N62	3	3,9	Parcs clés en main	2001
Raibach	Vent	Allemagne	Hesse	Fuhrländer	FL 1000	2	2	Parcs clés en main	2001
Mahlberg	Vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Nordex	N80	2	5	Parcs clés en main	2000
Ettenheim	Vent	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Nordex	N62	3	3,9	Parcs clés en main	2000
Frankenberg	Vent	Allemagne	Hesse	Nordex	N43	2	1,2	Parcs clés en main	1999
Kloppberg	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N43	14	8,4	Parcs clés en main	1998
Framersheim	Vent	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N54	3	3	Parcs clés en main	1998
Vadenrod	Vent	Allemagne	Hesse	Enercon	E40	3	1,5	Parcs clés en main	1997
Niederlistingen/ Ersen	Vent	Allemagne	Hesse	Micon	M 1800	3	1,8	Parcs clés en main	1996

Annexe 5 : Attestation de la Société Générale



Direction Commerciale des Agences de la Haute Garonne et de l'Ariège

ATTESTATION

Nous soussignés, **SOCIETE GENERALE**, Société Anonyme au capital de 1 009 641 917,50 € dont le siège social est à PARIS, 29 Boulevard Haussmann, représentée par Madame Aurélie BREYSSE, agissant en qualité de chargée d'affaires entreprises et dûment habilitée à cet effet,

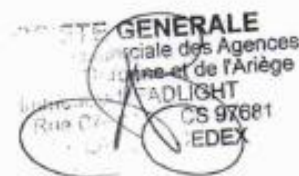
Certifions par la présente que la Société ABO WIND, constituée sous la forme d'une société SARL au capital de 100 000 €, dont le siège social est 2 RUE DU LIBRE ECHANGE, 31 500 TOULOUSE ayant pour numéro unique d'identification 441 291 432 RCS Toulouse, est cliente de notre établissement depuis le 1^{er} Juin 2011.

Cette société, cliente de notre établissement depuis 7 ans, jouit d'une bonne réputation et respecte parfaitement ses engagements.

Notre banque est disposée à examiner une demande de crédit en vue de la réalisation et l'exploitation du parc éolien développé par ABO WIND, objet de cette demande d'autorisation d'exploiter.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Toulouse, le 15 janvier 2018



Immeuble Headlight
224 rue Carmin CS 97681
31676 LABEGE CEDEX

Tél. +33 (0)5 61 39 58 00
Fax +33 (0)5 61 39 58 49
www.societegenerale.fr

Société Générale S.A. au capital de :
998 320 373,75 EUR
Siège Social :
29 bd Haussmann 75009 Paris
552 120 222 R.C.S. Paris

Annexe 6 : Lettre d'engagement de la société mère

Agence de Toulouse
2 rue du Libre Echange - CS 95893
31505 Toulouse Cedex 5 France
☎ +33(0)5.34.31.16.76 Fax : +33(0)5.34.31.63.76

LETTRE D'ENGAGEMENT

Nous soussignés,

Patrick Bessière, né le 09/06/1967 à Gummersbach (Allemagne), de nationalité française, demeurant professionnellement au 2 rue du Libre Echange CS 95893 31506 Toulouse, gérant de la société ABO Wind SARL, 2 rue du Libre Echange, 31500 Toulouse, inscrite au registre du commerce de Toulouse sous le numéro 441 291 432,

Et

Andreas Höllinger, né le 02/12/1966 à Blieskastel (Allemagne), de nationalité allemande, demeurant professionnellement au Unter den Eichen 7, 65195 Wiesbaden, Allemagne, Président de la société ABO WIND AG, société anonyme au capital de 7.646.000 euros, ayant son siège social Unter den Eichen 7, 65195 Wiesbaden, Allemagne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Wiesbaden sous le numéro HRB 12024,

engagent la société ABO Wind SARL, actionnaire de la CPENR des Mignaudières 2, 2 rue du Libre Echange, 31500 Toulouse, inscrite au registre du commerce de Toulouse sous le numéro 881 717 722,

et

la société ABO Wind AG, actionnaire de la société ABO Wind SARL,

à fournir à la CPENR des Mignaudières 2 l'ensemble des fonds nécessaires et l'ensemble de leurs compétences techniques afin de garantir à celle-ci qu'elle disposera des capacités techniques et financières suffisantes pour construire et honorer ses engagements dans le cadre de l'exploitation et du démantèlement de son parc éolien.

ABO Wind SARL et ABO Wind AG mettront tout en œuvre pour que la société CPENR des Mignaudières 2 soit en mesure de conclure un contrat de financement de son parc éolien avec une banque de premier rang et lui apporteront les fonds propres nécessaires à la conclusion de ce contrat. A défaut, ABO Wind SARL ou ABO Wind AG s'engagent à financer la totalité des coûts de la société CPENR des Mignaudières 2 sur leurs fonds propres.

Le montant d'investissement pour la réalisation du parc éolien de la CPENR des Mignaudières 2 est actuellement estimé à 37,128m€ répartis entre 7,425m€ en fonds propres et 29,703m€ en prêts bancaires.

ABO Wind AG totalise plus de 1.542.72 MW éoliens raccordés à l'international, dont 329 MW raccordés en France par ABO Wind SARL, ce qui démontre son expérience. ABO Wind SARL

Siège social : 2 rue du Libre Echange, CS 95893, 31506 Toulouse CEDEX 5 France
ABO Wind Sarl au capital de 100.000 Euros Siren 441 291 432 e-mail : contact@abo-wind.fr web : www.abo-wind.fr
Toulouse / Lyon / Nantes / Orléans

réalise, pour le compte de ses filiales dédiées à chaque projet, l'ensemble des prestations de développement et de construction, mais également l'exploitation et la réalisation des contrats d'acquisition et de maintenance des équipements de production. Elles disposent donc de l'ensemble des capacités techniques et financières et, à travers elles et leur engagement de les fournir à la société CPENR des Mignaudières 2, celle-ci peut également s'en prévaloir.

Toulouse, le 10/09/2021

Patrick BESSIERE
ABO Wind SARL
Gérant

Signature numérique de Patrick
BESSIERE
Lieu : Toulouse
Date : 2021.09.10 17:38:59
+02'00'
Version d'Adobe Acrobat
Reader : 2021.005.20060


Andreas HÖLLINGER
ABO Wind AG
Président

Siège social : 2 rue du Libre Echange, CS 95893, 31506 Toulouse CEDEX 5 France
ABO Wind Sarl au capital de 100.000 Euros Siren 441 291 432 e-mail : contact@abo-wind.fr web : www.abo-wind.fr
Toulouse / Lyon / Nantes / Orléans

Annexe 7 : Communiqué de Presse du 15 mars 2021

ABO Wind accroît son succès dans de nouveaux pays

Télécharger photo

- En 2020, le profit net dépasse les dix millions d'euros pour la cinquième fois consécutive
- Le plus grand projet construit pour 2020, est un parc solaire en Grèce (38 mégawatts)
- Pour la première fois, des revenus sont générés par onze pays
- Les projets de stockage complètent les activités de la société

(Wiesbaden, 15 mars 2021) Depuis 25 ans, ABO Wind développe et construit avec succès des parcs éoliens. Aujourd'hui, le développeur de projets d'énergie renouvelable a publié son rapport annuel 2020 (En allemand / En anglais). Avec 13,1 millions d'euros (année précédente : 11,4), l'entreprise réalise pour la cinquième fois consécutive un profit net de plus de dix millions d'euros.

Le succès continu, inhabituel pour un développeur de projets, se fonde également sur l'esprit d'innovation : il y a environ cinq ans, ABO Wind a étendu son activité principale à la technologie photovoltaïque et a doublé le nombre de pays à 16 dans lesquels les 730 employés actuels développent des installations d'énergie renouvelable. Le rapport annuel montre que cette stratégie porte ses fruits. Pour la première fois en 2020, le plus grand projet mis en service au cours d'un exercice comptable n'était pas un parc éolien, mais un parc photovoltaïque. Les modules photovoltaïques d'une puissance totale de 38 mégawatts produisent déjà de l'électricité propre à Megala Kalyvia, en Grèce.

Diversification renforcée

ABO Wind s'est diversifiée davantage, tant en termes de technologie que de marchés. La base de la réussite économique en 2020 est plus internationale que pour les années précédentes : onze pays ont chacun contribué au moins à hauteur de 200 000 euros au revenu consolidé de 149,2 millions d'euros (2019 : 126,3). En 2018, ils étaient déjà sept pays, et huit pays en 2019. En plus du marché allemand, dont la contribution est descendue à 35 % en 2020 (année précédente : 42 %), la France (24 %), la Grèce (15 %), l'Espagne (9 %), l'Irlande (8 %), la Finlande (4 %), la

Hongrie (3 %) ainsi que la Pologne, l'Argentine, le Royaume-Uni et la Tunisie (1 % environ chacun) ont contribué au revenu consolidé.

"Les perspectives pour les prochaines années fiscales sont également très bonnes", déclare Matthias Bockholt, membre du comité de direction. En particulier, la nouvelle augmentation du chiffre des projets en phase de développement et construction permet de se montrer confiant. Dans 16 pays sur quatre continents, ABO Wind travaille actuellement sur de nouveaux parcs éoliens et photovoltaïques ainsi que, dans une moindre mesure, sur des installations de stockage d'une capacité totale d'environ 15 gigawatts. Des détails sur le portefeuille de développement sont disponibles à la page 10 de la présentation pour les investisseurs (En allemand / En anglais).

Entre autres, il faut noter que des projets d'une capacité de 600 mégawatts sont actuellement en phase de construction. La mise en service est prévue pour cette année et l'année prochaine. Parmi eux, se trouvent les premiers parcs éoliens d'une capacité de 100 mégawatts, qu' ABO Wind raccordera au réseau. Il s'agit du parc éolien espagnol Cuevas de Velasco et du parc éolien finlandais Välikangas (100 mégawatts chacun). ABO Wind a déjà vendu les droits de ces deux projets au cours des années précédentes. Désormais, en tant que fournisseur de services EPC, le développeur de projet est également en charge de la construction et ainsi impliqué dans l'avancement du projet.

La Finlande et l'Espagne ont gagné considérablement en importance pour ABO Wind ces dernières années. En Finlande, l'entreprise est même parmi les leaders du marché. "Il est logique que nous y raccordions les premiers très grands projets au réseau", déclare Bockholt. "Les deux pays disposent de grands terrains qui sont idéaux pour la production de l'énergie renouvelable. De nombreux indicateurs montrent que nous allons construire d'autres très grands parcs éoliens en Finlande et d'autres parcs photovoltaïques de cette dimension en Espagne dans les années à venir. Nous acquérons une expérience importante avec ces grands projets actuellement en construction".

De bonnes conditions pour le futur succès de l'entreprise

Grâce aux bénéfices non distribués et à l'émission de nouvelles actions, ABO Wind a augmenté ses fonds propres en 2020 de près de 40 millions d'euros, pour atteindre environ 140 millions d'euros. "C'est une bonne base pour la réalisation de projets clé en main à grande échelle dans le futur, même en assumant les risques et avec nos propres fonds", déclare M. Bockholt. "Néanmoins, nous continuerons à vendre des droits de projets individuels en phase de développement de notre grand portefeuille de projets si la situation est favorable." ABO Wind est actuellement en train de renforcer davantage sa base financière par l'émission d'une obligation d'entreprise, qui est distribuée exclusivement par la banque GLS Bank. Compte tenu de la forte demande, ABO Wind en attend des revenus d'environ 50 millions d'euros au cours de cette

année. Au-delà de la base financière, ABO Wind a également élargi ses activités : les systèmes de stockage par batterie sont en train de devenir le troisième pilier technologique - à côté de l'éolien et du photovoltaïque.

ABO Wind a déjà mis en service un petit projet de stockage par batterie (0,2 mégawatts) pour une entreprise allemande d'élimination des déchets, un projet de stockage par batterie beaucoup plus grand, d'une capacité de 50 mégawatts est actuellement en développement à Kells, en Irlande du Nord, et devrait être raccordé au réseau en 2022. Trois projets hybrides d'une capacité combinée de 10 mégawatts sont également en cours de réalisation en Allemagne. Ils font usage de la technologie photovoltaïque et de la technologie des batteries et ont obtenu des tarifs lors de l'appel d'offres pour l'innovation lancé l'année dernière par l'Agence fédérale allemande des réseaux.

"Tant sur le plan de nos activités que sur le plan financier, nous avons créé de très bonnes conditions pour de futures années couronnées de succès", résume M. Bockholt, membre du comité de direction. Les actionnaires devraient également bénéficier du succès de la dernière année fiscale. Le comité de direction et le conseil de surveillance proposeront donc à l'assemblée générale annuelle des actionnaires une augmentation du dividende de 0,42 euros l'année précédente à 0,45 euros. En raison de la pandémie de COVID-19, l'assemblée générale des actionnaires du 23 avril sera virtuelle, c'est-à-dire sans la présence physique des actionnaires. L'ordre du jour est disponible en allemand sur le site web de la société.

Interlocuteur

Alexander Koffka

+49 611 267 65-515

+49 611 267 65-599

presse(at)abo-wind.de